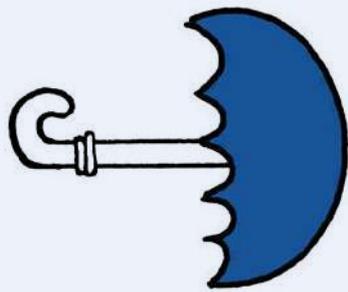
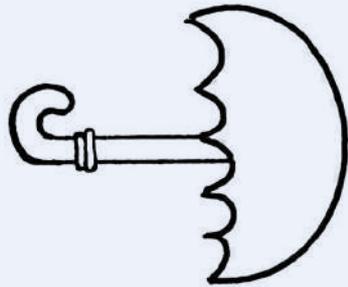
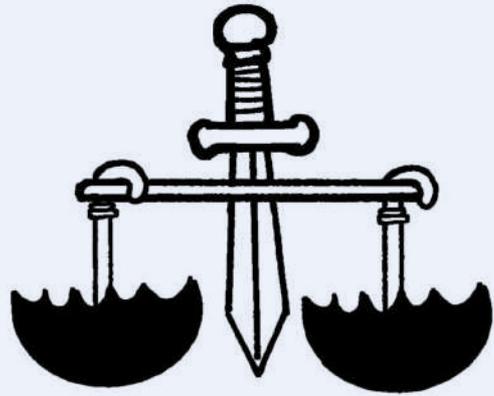


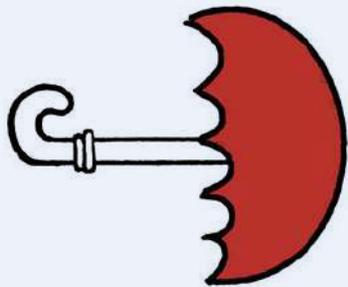
Dessine-moi le Droit



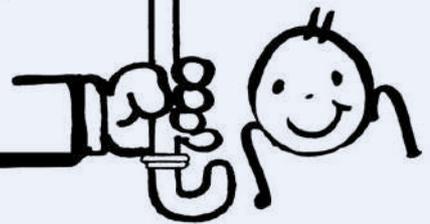
éfenseur



es



roits





Le droit, c'est quoi ?

LE DROIT, ensemble de règles créées par l'État dont il assure le respect, existe pour structurer la vie en société et nous protéger. Il est présent dans la vie de tous les jours pour chacune d'entre nous. Ces règles régissent les rapports individuels et sociaux dans une société donnée.

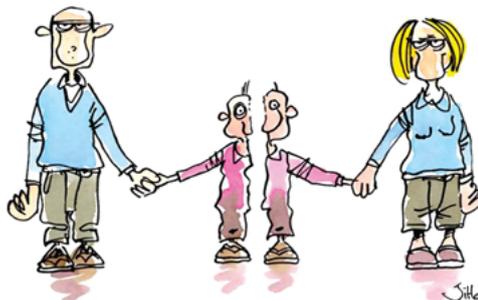
C'est par exemple le cas du droit de la famille qui encadre les relations entre les individus unis par un lien de parenté, d'alliance ou d'adoption. Ce droit organise notamment le mariage, les autres formes d'union civile (comme le PACS) ou le divorce. Et c'est aussi celui qui définit les différentes formes de filiation et d'autorité parentale, comme dans le cadre de familles recomposées.

« La Justice n'est rien en soi, elle n'a de sens que dans les contrats liant les parties et rédigés pour déclarer que l'on évitera de se nuire mutuellement. »

ÉPICTÈTE, PHILOSOPHE GREC (54-270 AV. JC)



Bénédicte (Suisse)



Jibo (France)

Le droit évolue dans le temps, car il accompagne les mutations de la société. Quelque chose qui est interdit à un moment donné pourra ne plus l'être dans le futur, et inversement. Chaque année, de nouvelles règles sont créées : le divorce a été autorisé en 1884, et le mariage pour les couples homosexuels en 2013, par exemple. Le droit diffère également en fonction des sociétés : le divorce reste interdit aux Philippines notamment et l'homosexualité est toujours passible de la peine de mort dans de nombreux pays.

BON RÉCAPITULONS... QUI SONT LES ENFANTS DE PAPA, CEUX DE MAMAN ET CEUX DE PAPA ET MAMAN ?



Deligne (France)

LA PROCÉDURE DE DIVORCE SIMPLIFIÉE



Dilem (Algérie)

Cartooning for Peace et le Défenseur des droits

Le Défenseur des droits a souhaité donner au projet Educadroit l'objectif de sensibiliser les jeunes au Droit et à leurs droits. Ce projet a pour objet de favoriser l'apprentissage de la contradiction et de l'analyse critique dans le respect des principes démocratiques. Parce que l'élaboration des règles juridiques implique, dans un État démocratique, un échange public d'opinions et d'arguments entre des citoyens égaux, il est fondamental de développer l'aptitude des jeunes à une confrontation pacifique des points de vue et à l'expression de leurs avis et opinions.

Née en 2006 au siège de l'organisation des Nations Unies, l'association Cartooning for Peace est présidée par le dessinateur du journal Le Monde, Plantu et placée sous le haut patronage de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan. Aujourd'hui, Cartooning for Peace réunit à travers le monde 162 dessinateurs et dessinatrices de 55 pays.

Le Défenseur a travaillé à la réalisation du projet en partenariat avec Cartooning for Peace, réseau international de dessinateurs de presse qui combattent avec humour pour le respect des droits et des libertés dans le monde.

Par sa faculté à transcender les langues et les cultures, le dessin de presse apparaît comme un formidable outil pédagogique, capable de faire naître le dialogue interculturel et de nourrir le débat autour de notions fondamentales telles que la liberté de pensée, la liberté d'expression, la paix ou encore la tolérance.

Afin de favoriser la réflexion autour des valeurs humanistes auxquelles elle est profondément attachée, Cartooning for Peace promeut la multiplicité des points de vues à travers toutes ses missions. L'association utilise la valeur pédagogique du dessin de presse pour dénoncer les intolérances et sensibiliser, par le sourire, aux grands problèmes de société.

Dix kits pédagogiques ont été développés dans le cadre du projet Educadroit et se composent d'un panneau d'exposition et de livrets d'accompagnement à destination des professionnel-le-s de l'éducation. Ils abordent les thématiques suivantes :

- Le droit, c'est quoi ?
- Qui crée le droit ?
- Tous égaux devant la loi ?
- Qui protège le droit et les droits ?
- Les sanctions sont-elles les mêmes pour tous ?
- Moins de 18 ans, quels droits ?
- Est-ce que les droits s'appliquent tout le temps ?
- Le droit international et le droit européen, c'est quoi ?
- Les droits sont-ils les mêmes dans tous les pays ?
- Défendre nos droits, changer la loi !
- Monde numérique : quels droits ?



Livret 1

Le droit, c'est quoi ?



educadroit.fr



www.cartooningforpeace.org



www.defenseurdesdroits.fr

Le regard des dessinateurs de presse : Le droit, c'est quoi ?

Le droit, c'est l'ensemble des règles juridiques qui existent pour assurer la paix, la justice et nous protéger. Ces règles sont créées par l'autorité publique, ce qui les différencie d'autres règles comme les règles morales (par exemple : céder sa place dans le bus à une personne qui en a besoin, etc).

Prenons un exemple concret avec le droit de la famille. Il existe de nombreuses règles qui régissent les rapports familiaux. Certaines sont des règles créées

par les parents pour encadrer la vie de la famille : mettre la table, faire ses devoirs, etc. D'autres sont des règles de droit, créées par l'autorité publique : on les retrouve dans le Code civil. Le droit définit par exemple ce qu'est une « famille » au sens juridique, qui peut détenir l'« autorité parentale ». Il précise également ce qu'est un parent, un beau-parent, une sœur, un demi-frère, etc.



DELIGNE (FRANCE)

À quel type de famille le dessin de Deligne fait-il référence ?

Chaque société dispose de ses propres règles de droit qui évoluent dans le temps. En effet, les règles de droit ne sont pas gravées dans le marbre : elles évoluent car elles suivent les transformations de la société.

LA PROCÉDURE DE DIVORCE SIMPLIFIÉE



LE SAIS-TU ?

En France, le mariage civil et laïc a été institué par la Constitution du 3 septembre 1791. Dès cette époque, le mariage est révocable par le divorce : si les deux époux le souhaitent, le mariage peut être dissous sur simple allégation d'incompatibilité d'humeur ou de caractère. Plus tard, d'autres lois viendront préciser ou encadrer les cas de divorce. Le statut de la femme mariée a également évolué. Jusqu'en 1965, les femmes mariées ne pouvaient pas travailler sans l'accord de leur mari. Dans ce sens, en 1970, l'autorité parentale conjointe remplace l'« autorité paternelle ». L'une des dernières évolutions concernant le droit de la famille a eu lieu en 2013 avec la promulgation de la loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe.

Le dessin de Dilem te fait-il sourire ? Pourquoi ?

À quelle évolution du droit est-il lié ?



JiHO (FRANCE)

Comment comprends-tu le dessin de JihO ? Décris-le puis explique-le en quelques lignes.

Selon toi, que dénonce le dessinateur ?

Les familles évoluent et se transforment : à la suite d'un divorce, des familles monoparentales ou au contraire des familles recomposées peuvent se créer. Des personnes de même sexe qui s'aiment décident de vivre ensemble et de fonder un foyer. Le droit accompagne les évolutions de la société.

C'est pour cela qu'en 2013, une loi a été adoptée afin de permettre aux couples homosexuels de se marier. L'évolution du droit et la création de nouvelles règles donnent lieu à des débats dans la société, car tou-te-s les citoyen-ne-s ne sont pas d'accord sur ces changements du droit.



BÉNÉDICTE (SUISSE)

Quelle opposition est mise en scène dans le dessin de Bénédicte ?

À quels évènements cela te fait-il penser ?

Biographies des dessinateurs

Bénédicte



Bénédicte a débuté dans le dessin humoristique à l'âge de 14 ans en illustrant des conférences sur l'adolescence. Elle dessine pour la presse depuis 2010, et collabore actuellement à plusieurs journaux suisses romands dont le magazine *L'Hebdo* et l'hebdomadaire satirique *Vigousse*. Elle signe également les dessins du quotidien indépendant *Le Courrier* qui vient d'éditionner son premier recueil : *101 dessins de presse de Bénédicte*. Depuis septembre 2014, elle est la dessinatrice attitrée du quotidien suisse *24 heures*.

Frédéric Deligne



Né en 1962, **Frédéric Deligne** est diplômé des arts appliqués, et reporter-dessinateur depuis 1986. Il collabore aujourd'hui principalement à : *La Croix*, *La Montagne*, *Nice Matin*, *Var Matin*, *La Nouvelle République*, *Alternative Santé*, *Le Généraliste*, *Infirmières Magazine*...

Dilem



Ali Dilem a démarré sa carrière de dessinateur au quotidien *Le Jeune Indépendant* en 1990 puis a rejoint *Le Matin* en 1991 et *La Liberté* en 1996. Il travaille également pour l'émission française *Kiosque* sur TV5.

Le caricaturiste est connu pour sa liberté de ton envers le régime de Bouteflika, des dessins qui lui ont valu pas moins d'une soixantaine de procès.

Depuis le 11 octobre 2010, Dilem est fait chevalier des arts et des lettres après avoir déjà reçu une vingtaine de prix internationaux dont le prix international du dessin de presse en 2000.

Jiho



Jiho se présente lui-même comme « dessinateur depuis le siècle dernier ». Il a travaillé pour *Siné Hebdo* et publie régulièrement pour plusieurs publications comme *CQFD*, *L'Echos des Savanes*, *Que choisir*, *60 millions de consommateurs*, *Micro Hebdo*, *Phosphore*, *Lien social*, *Marianne* et *Le Progrès Social*. Il a également publié de nombreux albums.

Suggestions de réponses

Page 4 - dessin de Deligne

À quel type de famille le dessin de Deligne fait-il référence ?

Le dessin de Deligne fait référence aux familles « recomposées », dans lesquelles vivent des enfants nés de parents différents.

Page 5 - dessin de Dilem

Pourquoi le dessin de Dilem fait-il sourire ?

Chacun-e est ici libre de développer les raisons qui l'ont amené (ou pas) à sourire.

À quelle évolution du droit est-il lié ?

Ce dessin est lié à une loi simplifiant la procédure de divorce.

Page 6 - dessin de Jiho

Comment comprends-tu le dessin de Jiho ? Décris-le puis explique-le en quelques lignes.

Le dessin de Jiho montre une famille qui « se déchire ». Le père et la mère tiennent chacun leur enfant par la main, et l'enfant est comme coupé en deux. Il semble tiraillé entre ses deux parents et au centre de leur dispute.

Selon toi, que dénonce le dessinateur ?

Le dessinateur Jiho dénonce les situations dans lesquelles les enfants sont au cœur des conflits de leurs parents, tiraillés entre leur père et leur mère après un divorce.

Page 7 - dessin de Bénédicte

Quelle opposition est mise en scène dans le dessin de Bénédicte ?

Bénédicte oppose ici le groupe des deux mariées et celui des manifestant-e-s brandissant une banderole contre le mariage des personnes de même sexe.

À quels évènements cela te fait-il penser ?

Les manifestant-e-s tiennent une banderole sur laquelle il est écrit : « Non au mariage gay ». On peut supposer que le dessin a été réalisé au moment où d'importantes manifestations se sont déroulées en France (2013). Certain-e-s contestaient le projet de loi permettant aux personnes de même sexe de se marier.



Qui crée le droit ?

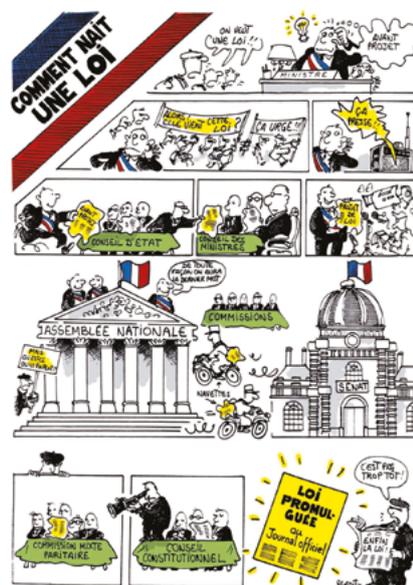
« La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice. »

ARTICLE 3 DE LA CONSTITUTION FRANÇAISE 1958

CHAQUE SOCIÉTÉ dispose de règles pour organiser son bon fonctionnement. Le droit, c'est l'ensemble des règles créées par différentes autorités, et qui n'ont pas toutes la même valeur.

La Constitution est l'ensemble des règles relatives à l'organisation et au fonctionnement du pays. Elle détermine ainsi pour combien de temps et par qui est élue la présidente ou le président de la République et quelle est la langue officielle de l'État. Cela en fait la norme la plus importante, que toutes les règles de droit créées en France (les lois, les règlements) doivent respecter.

La France est une démocratie, c'est-à-dire que le pouvoir de créer le droit est détenu et contrôlé par le peuple. En pratique, les citoyennes élisent des représentantes qui siègent à l'Assemblée nationale et au Sénat. Elles et ils proposent, modifient et votent les lois, après un processus de discussion parfois long de « navette » entre les deux chambres. Le gouvernement peut aussi proposer des lois.



Plantu (France)

Les personnes sont donc impliquées dans le processus de création du droit et peuvent faire entendre leur voix. D'abord par le vote, lors des élections (municipales, législatives, régionales, présidentielles, européennes, etc...) ou lors des référendums lorsqu'elles sont consultées sur une question particulière. Dans certains pays, le recours à la consultation populaire est très fréquent, voire obligatoire, comme en Suisse. Enfin, les citoyen-nes qui le souhaitent peuvent également, à condition d'être assez nombreux, exercer leur droit de pétition auprès du Parlement.



Mix&Remix (Suisse)

Besse (France)



Besse (France)

Cartooning for Peace et le Défenseur des droits

Le Défenseur des droits a souhaité donner au projet Educadroit l'objectif de sensibiliser les jeunes au Droit et à leurs droits. Ce projet a pour objet de favoriser l'apprentissage de la contradiction et de l'analyse critique dans le respect des principes démocratiques. Parce que l'élaboration des règles juridiques implique, dans un État démocratique, un échange public d'opinions et d'arguments entre des citoyens égaux, il est fondamental de développer l'aptitude des jeunes à une confrontation pacifique des points de vue et à l'expression de leurs avis et opinions.

Née en 2006 au siège de l'organisation des Nations Unies, l'association Cartooning for Peace est présidée par le dessinateur du journal Le Monde, Plantu et placée sous le haut patronage de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan. Aujourd'hui, Cartooning for Peace réunit à travers le monde 162 dessinateurs et dessinatrices de 55 pays.

Le Défenseur a travaillé à la réalisation du projet en partenariat avec Cartooning for Peace, réseau international de dessinateurs de presse qui combattent avec humour pour le respect des droits et des libertés dans le monde.

Par sa faculté à transcender les langues et les cultures, le dessin de presse apparaît comme un formidable outil pédagogique, capable de faire naître le dialogue interculturel et de nourrir le débat autour de notions fondamentales telles que la liberté de pensée, la liberté d'expression, la paix ou encore la tolérance.

Afin de favoriser la réflexion autour des valeurs humanistes auxquelles elle est profondément attachée, Cartooning for Peace promeut la multiplicité des points de vues à travers toutes ses missions. L'association utilise la valeur pédagogique du dessin de presse pour dénoncer les intolérances et sensibiliser, par le sourire, aux grands problèmes de société.

Dix kits pédagogiques ont été développés dans le cadre du projet Educadroit et se composent d'un panneau d'exposition et de livrets d'accompagnement à destination des professionnel·le·s de l'éducation. Ils abordent les thématiques suivantes :

- Le droit, c'est quoi ?
- Qui crée le droit ?
- Tous égaux devant la loi ?
- Qui protège le droit et les droits ?
- Les sanctions sont-elles les mêmes pour tous ?
- Moins de 18 ans, quels droits ?
- Est-ce que les droits s'appliquent tout le temps ?
- Le droit international et le droit européen, c'est quoi ?
- Les droits sont-ils les mêmes dans tous les pays ?
- Défendre nos droits, changer la loi !
- Monde numérique : quels droits ?



Livret 2

Qui crée le droit ?



educadroit.fr



www.cartooningforpeace.org

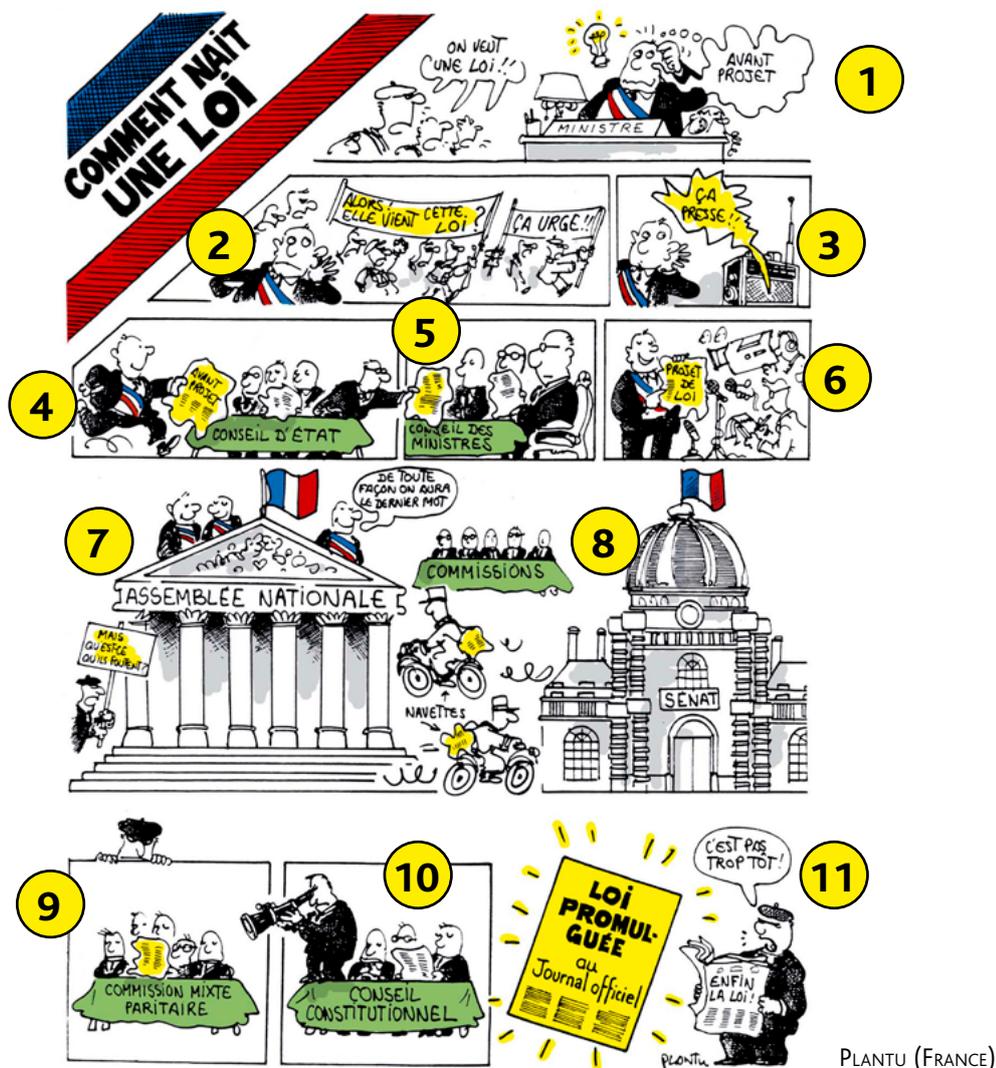


www.defenseurdesdroits.fr

Le regard des dessinateurs de presse : Qui crée le droit ?

La France est une démocratie, c'est-à-dire que le pouvoir de créer le droit est détenu et contrôlé par le peuple. En pratique, les citoyen-ne-s élisent des représentant-e-s qui siègent à l'Assemblée nationale et au Sénat, qui proposent, modifient et votent les lois, après un processus de discussion parfois long de "navette" entre les deux chambres.

Le dessin de Plantu décrit le processus de « naissance » d'une loi à partir d'un projet du gouvernement.



Explique en une phrase chaque étape du processus d'élaboration de la loi représenté par Plantu.

- 1 : _____
- 2 et 3 : _____
- 4 : _____
- 5 : _____

6 : _____

7 et 8 : _____

9 : _____

10 : _____

11 : _____

Contrairement aux idées reçues, le droit n'est pas une matière abstraite. Les citoyen-ne-s ne sont pas exclu-e-s du processus de création du droit. Il existe plusieurs façons de faire entendre sa voix : par le vote lors des élections (municipales, législatives, régionales, présidentielles, européennes, etc.) ou des référendums lorsque les personnes sont consultées sur une question particulière.



BESSE (FRANCE)

Trouve les symboles du pouvoir royal dans ce dessin. Qui les porte habituellement ? Est-ce le cas ici ? Relève l'élément qui lui confère ce pouvoir.

Comment appelle-t-on un régime politique où la souveraineté (la capacité à se gouverner) appartient au peuple ? Cite au moins un pays appliquant ce régime politique.

LE SAIS-TU ?

En France, les hommes peuvent voter depuis 1791, mais le suffrage était censitaire, c'est-à-dire qu'il était réservé à ceux qui payaient le « cens », un impôt proportionné à leur fortune. Les hommes peuvent voter quelle que soit leur condition sociale depuis 1848. Les femmes ont dû attendre 1944 pour être, elles aussi, des citoyennes à part entière et exercer leur droit de vote.

La loi pose quatre conditions pour pouvoir voter en France :

- être de nationalité française ;
- être âgé-e de plus de 18 ans la veille du scrutin du premier tour ;
- jouir de ses droits civils et politiques (y compris dans leur pays pour les ressortissant·e-s de l'Union européenne) ;
- être inscrit·e sur les listes électorales.

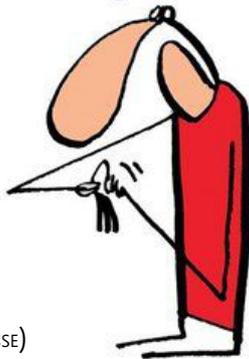
Même pour une personne mineure, il est possible de participer à la vie de la société et de faire évoluer le droit en adhérant à une association, en prenant part aux activités de son établissement scolaire ou aux actions d'un parti politique ou d'un syndicat, en attendant de pouvoir voter.



Dans certains pays, les citoyen·ne·s sont consulté·e·s très fréquemment par voie de référendum. C'est le cas de la Suisse, où la démocratie est qualifiée de « directe » : les personnes peuvent directement donner leur avis sur des sujets les concernant, au niveau de leur commune, de leur canton ou du pays tout entier.

SUISSE ENCORE DU CHANGEMENT!

..HEUREUSEMENT
QU'ON N'A PAS BESOIN
DE VOTER POUR CHANGER
D'HEURE!



MIX-REMIX (SUISSE)

LE SAIS-TU ?

En France, la réforme constitutionnelle de 2008 a introduit une nouvelle forme de référendum, le référendum d'initiative partagée qui repose sur une initiative parlementaire soutenue par les citoyen·ne·s. Les conditions à respecter pour l'organisation d'un référendum d'initiative partagée sont les suivantes : une proposition de loi d'un type particulier, signée par des député·e·s, des sénateurs et des sénatrices, doit être acceptée par un cinquième des parlementaires puis être jugée conforme à la Constitution par le Conseil constitutionnel. La proposition de loi doit ensuite être signée par 10% du corps électoral (soit 4,5 millions de citoyen·ne·s) et le Parlement ne doit pas examiner de texte sur le même sujet dans un délai de six mois. Passé ce délai, la présidente ou le président de la République convoque un référendum sur la proposition de loi.

À quelle pratique démocratique le dessin de Mix & Remix fait-il référence ? Trouves-tu normal que le personnage se plaigne ? Explique pourquoi.

Biographies des dessinateurs

Besse



Camille Besse a grandi en région Parisienne. Après un marathon de 7 ans d'études, elle fait ses débuts professionnels dans le graphisme avant de devenir dessinatrice de presse. Elle a travaillé ou travaille encore avec *Causette*, *Charlie Hebdo*, *L'Humanité*, *L'Humanité Dimanche*, *Psykopat*, *Bakchich*, *NVO*, *Zélium*, *La Maison Ecologique*, *Tsugi*, *Barricade*, *Arte* (émission 28'), *Action Contre La Faim*, *Médecins du Monde*... Depuis un an, elle anime aussi des ateliers de dessin de presse en milieu carcéral, en EHPAD, et fait même du dessin en direct. Pour résumer elle ne chôme pas.

En parallèle, elle travaille par à-coups en free-lance pour la communication d'entreprises diverses.

Mix & Remix



Philippe Becquelin, alias **Mix & Remix**, a débuté sa carrière dans la bande dessinée puis dans le dessin de presse en 1984, année où il a obtenu son diplôme à l'École cantonale d'art de Lausanne.

Après avoir réalisé chaque semaine des dessins humoristiques sur l'actualité dans *l'Hebdo* (Suisse), il rejoint en mars 2013 la rédaction de *Matin Dimanche*.

Par ailleurs, ses dessins sont régulièrement publiés dans *Courrier international* et dans *l'Internazionale* (Italie). Mix & Remix intervient aussi dans l'émission *Infrarouge* sur la Radio Télévision Suisse.

En 2005, ses dessins ont été exposés au Festival d'Angoulême.

Il s'éteint le 19 décembre 2016 à l'âge de 58 ans, après s'être courageusement battu contre un cancer du pancréas.

Plantu



Plantu publie son premier dessin dans *Le Monde* en octobre 1972, sur la guerre du Vietnam. Il en illustre quotidiennement la une à partir de 1985. De 1980 à 1986, il collabore avec le journal *Phosphore* et publie dès 1991, une page hebdomadaire dans *L'Express*.

La même année, il obtient le « Prix du document rare » au Festival du Scoop d'Angers, pour avoir fait apposer sur le même dessin les signatures de Yasser Arafat et Shimon Peres, un an avant les Accords d'Oslo.

En 2006, Plantu et le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan (prix Nobel de la Paix en 2001) organisent à New York un colloque qui sera à l'origine de *Cartooning for Peace*, réseau qui, par sa Fondation à Genève et son association à Paris, défend la liberté d'expression des dessinateurs de presse dans le monde entier et qui regroupe à ce jour, 162 dessinateurs.

Il a publié plus de 60 recueils de ses dessins (*Le Monde éditions*, *Le Seuil*).

Suggestions de réponses

Page 4 - dessin de Plantu

Explique en une phrase chaque étape du processus d'élaboration de la loi représenté par Plantu.

1 : Le Ministre imagine un avant-projet de loi pour répondre à la demande des citoyen-ne-s.

2 et 3 : Les citoyen-ne-s souhaitent que la loi soit votée rapidement afin de faire évoluer le droit et leurs droits.

4 : Un avant-projet est déposé par le gouvernement devant le Conseil d'État.

5 : Le Conseil d'État rend son avis aux Ministres réunis en Conseil.

6 : L'avant-projet de loi devient un projet de loi et est présenté aux citoyen-ne-s par le biais des médias.

7 et 8 : Des commissions examinent le texte du projet de loi dans les deux chambres du Parlement (l'Assemblée nationale et le Sénat). Un système de navette se met en place afin que le Parlement s'accorde sur un même texte.

9 : En cas de désaccord entre les deux chambres, le projet de loi est examiné par une Commission mixte paritaire composée d'un nombre égal de député-e-s et de sénateurs et sénatrices qui tentent d'aboutir à un compromis. Si aucun compromis n'est trouvé, c'est l'Assemblée nationale qui aura le dernier mot.

10 : Le Conseil Constitutionnel examine la constitutionnalité de la loi, c'est-à-dire sa conformité avec le texte de la Constitution.

11 : La loi peut être promulguée au journal officiel et entrer en application.

Page 5 - dessin de Camille Besse

Trouve les symboles du pouvoir royal dans ce dessin. Qui les porte habituellement ? Est-ce le cas ici ? Relève l'élément qui lui confère ce pouvoir.

Les symboles du pouvoir sont la couronne et le sceptre. Sur le dessin de Camille Besse, ils sont portés par un-e adolescent-e qui tient ce pouvoir de décision de sa carte d'électeur, mise en valeur par le sceptre qu'il ou elle tient dans sa main gauche.

Comment appelle-t-on un régime politique où la souveraineté (la capacité à se gouverner) appartient au peuple ? Cite au moins un pays appliquant ce régime politique.

Ce régime est une démocratie (du grec demos, « le peuple »). La France est une démocratie, mais c'est également le cas de l'Uruguay, de la Malaisie ou du Cap-Vert.

Page 7 - dessin de Mix & Remix

À quelle pratique démocratique le dessin de Mix & Remix fait-il référence ? Trouves-tu normal que le personnage se plaigne ? Explique pourquoi.

Le personnage se plaint d'être invité à donner son avis sur des sujets le concernant par le biais du référendum.



Tous égaux devant la loi ?



Aurel (France)

DANS NOTRE SOCIÉTÉ, nous sommes toutes et tous égaux, c'est-à-dire que nous avons les mêmes droits et les mêmes devoirs, quels que soient notre origine, notre sexe, notre lieu de résidence, etc.

Si le principe d'égalité est consacré dans la Constitution, il existe cependant un écart important entre cette égalité en droit et l'égalité « réelle ».

Discriminer, c'est traiter différemment des personnes placées dans des situations comparables en se fondant sur un ou des critères (ou des caractéristiques personnelles) prohibés par la loi. L'État interdit les différences de traitement, comme celles fondées sur l'origine réelle ou supposée d'une personne. Mais les discriminations demeurent fréquentes. Le Défenseur des droits est en charge de lutter contre les discriminations et de promouvoir l'égalité entre toutes et tous. Des associations se mobilisent également pour lutter contre ces situations en demandant par exemple l'introduction du CV anonyme lors des recrutements.

L'ASSEMBLÉE COMMENCE À VOTER LE PROJET DE CONSTITUTION



Willis from Tunis (Tunisie)

« Le droit, c'est l'égalité. »

ALAIN, PHILOSOPHE FRANÇAIS (1868 – 1951)



Plantu (France)

Certaines personnes pensent que nous ne sommes pas égaux devant la loi et que les riches et les puissants peuvent transgresser la loi en toute impunité. Or, il faut rappeler qu'en France, la justice est impartiale. C'est pour cela que l'on retrouve l'allégorie de la Justice avec un bandeau sur les yeux dans le dessin de Boligán.



Boligán (Mexique)

Cartooning for Peace et le Défenseur des droits

Le Défenseur des droits a souhaité donner au projet Educadroit l'objectif de sensibiliser les jeunes au Droit et à leurs droits. Ce projet a pour objet de favoriser l'apprentissage de la contradiction et de l'analyse critique dans le respect des principes démocratiques. Parce que l'élaboration des règles juridiques implique, dans un État démocratique, un échange public d'opinions et d'arguments entre des citoyens égaux, il est fondamental de développer l'aptitude des jeunes à une confrontation pacifique des points de vue et à l'expression de leurs avis et opinions.

Née en 2006 au siège de l'organisation des Nations Unies, l'association Cartooning for Peace est présidée par le dessinateur du journal Le Monde, Plantu et placée sous le haut patronage de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan. Aujourd'hui, Cartooning for Peace réunit à travers le monde 162 dessinateurs et dessinatrices de 55 pays.

Le Défenseur a travaillé à la réalisation du projet en partenariat avec Cartooning for Peace, réseau international de dessinateurs de presse qui combattent avec humour pour le respect des droits et des libertés dans le monde.

Par sa faculté à transcender les langues et les cultures, le dessin de presse apparaît comme un formidable outil pédagogique, capable de faire naître le dialogue interculturel et de nourrir le débat autour de notions fondamentales telles que la liberté de pensée, la liberté d'expression, la paix ou encore la tolérance.

Afin de favoriser la réflexion autour des valeurs humanistes auxquelles elle est profondément attachée, Cartooning for Peace promeut la multiplicité des points de vues à travers toutes ses missions. L'association utilise la valeur pédagogique du dessin de presse pour dénoncer les intolérances et sensibiliser, par le sourire, aux grands problèmes de société.

Dix kits pédagogiques ont été développés dans le cadre du projet Educadroit et se composent d'un panneau d'exposition et de livrets d'accompagnement à destination des professionnel·le·s de l'éducation. Ils abordent les thématiques suivantes :

- Le droit, c'est quoi ?
- Qui crée le droit ?
- Tous égaux devant la loi ?
- Qui protège le droit et les droits ?
- Les sanctions sont-elles les mêmes pour tous ?
- Moins de 18 ans, quels droits ?
- Est-ce que les droits s'appliquent tout le temps ?
- Le droit international et le droit européen, c'est quoi ?
- Les droits sont-ils les mêmes dans tous les pays ?
- Défendre nos droits, changer la loi !
- Monde numérique : quels droits ?



Livret 3

Tous égaux devant la loi ?



educadroit.fr



www.cartooningforpeace.org



www.defenseurdesdroits.fr

Le regard des dessinateurs de presse : Tous égaux devant la loi ?

Le Défenseur des droits rappelle que dans notre société, nous sommes tous et toutes égaux, c'est-à-dire que nous avons les mêmes droits et les mêmes devoirs, quels que soient notre origine, notre sexe, notre lieu de résidence, etc. Les lois sont donc les mêmes pour chacun-e d'entre nous, à partir du moment où nous sommes dans la même situation.

Pour mémoire, les lois sont adoptées par l'Assemblée nationale et le Sénat (ce que l'on appelle le Parlement) qui sont composés de représentant-e-s que nous avons élu-e-s directement ou indirectement lors des élections. Les lois sont des règles que nous devons toutes et tous respecter afin de permettre le bon fonctionnement de notre société et garantir les droits et libertés de chacun-e.

L'ASSEMBLÉE COMMENCE À
VOTER LE PROJET DE
CONSTITUTION

Tous les Tunisiens
sont égaux ... mais certains
sont plus égaux que d'autres.



WILLIS FROM TUNIS (TUNISIE)

Comprendre le contexte de ce dessin :

En 2011, la société tunisienne se révolte et renverse le président Ben Ali. Une nouvelle Constitution est adoptée en 2014 et son préambule affirme qu'elle a été écrite :

« En vue d'édifier un régime républicain démocratique et participatif, dans le cadre d'un État civil dans lequel la souveraineté appartient au peuple (...) et constitue le fondement de la compétition politique, un régime dans lequel l'État garantit la primauté de la loi, le respect des libertés et des droits de l'Homme, l'indépendance de la justice, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes en droits et en devoirs (...). ».

Le peuple tunisien a donc souhaité inscrire l'égalité dans le préambule de sa nouvelle Constitution qui pose le cadre du nouvel État né de la Révolution. Comme dans de nombreux pays, la Constitution devient la « gardienne des libertés ».

En France aussi le principe d'égalité devant la loi est un principe fondamental qui est garanti par l'État à travers la Constitution. Le préambule de la Constitution française écrite en 1958 se réfère à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789) dans laquelle on peut lire dès l'article 1er « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ». La loi est donc la même pour tous et toutes, que je sois une femme ou un homme, une personne blanche ou métisse, jeune ou âgée.

LE SAIS-TU ?

La Constitution, est un document regroupant l'ensemble des règles qui ont le plus de valeur dans notre société. Ces règles suprêmes définissent les grands principes de fonctionnement d'un pays : type de gouvernement, mode d'élection des représentant·e·s, etc.

Le principe d'égalité suppose que la justice soit « aveugle » : elle ne prend pas en considération les différences qui existent entre chacun·e de nous (différences d'âge, de sexe, de richesse, d'origine...) car elle traite de manière égale deux personnes se trouvant dans la même situation. La représentation de la justice par les dessinateurs reprend cette caractéristique en plaçant devant les yeux de l'allégorie de la Justice un bandeau.

Reconnais-tu le personnage au centre de l'image ?

Comment appelle-t-on ce procédé utilisé par le dessinateur Boligán ?

Décris les deux personnages aux extrémités de la balançoire. Qui représentent-ils ?

Comment comprends-tu le dessin ? Compare ta réponse avec celles de tes camarades.



BOLIGÁN (MEXIQUE)

La justice est-elle vraiment aveugle ? Le Défenseur des droits rappelle qu'en pratique, elle ouvre les yeux sur la situation dans laquelle se trouve chaque personne. Le principe d'égalité n'exclut donc pas les différences de traitement à condition qu'elles soient justifiées par une différence de situation ou par un motif d'intérêt général en rapport avec la loi. Dans ce dernier cas, les différences de traitement doivent être justifiées et étrangères à tout critère de discrimination.

Ces différences ne peuvent pas être discriminatoires, c'est-à-dire que l'on ne peut pas traiter différemment des personnes placées dans des situations comparables en se fondant sur un ou des critères (ou des caractéristiques personnelles) interdits par la loi. Dans les faits, malgré le principe d'égalité devant la loi, certaines personnes ont du mal à faire valoir leurs droits aujourd'hui en France. C'est le cas par exemple des personnes qui, en raison de leur origine, trouvent difficilement un travail ou obtiennent difficilement un crédit pour acheter un appartement.



AUREL (FRANCE)

Sur quoi repose le comique dans le dessin d'Aurel ?

Quel comportement dénonce-t-il par ce dessin ?

Ce comportement est-il moral ? Est-il puni par la loi ?

LE SAIS-TU ?

On parle de discrimination quand :

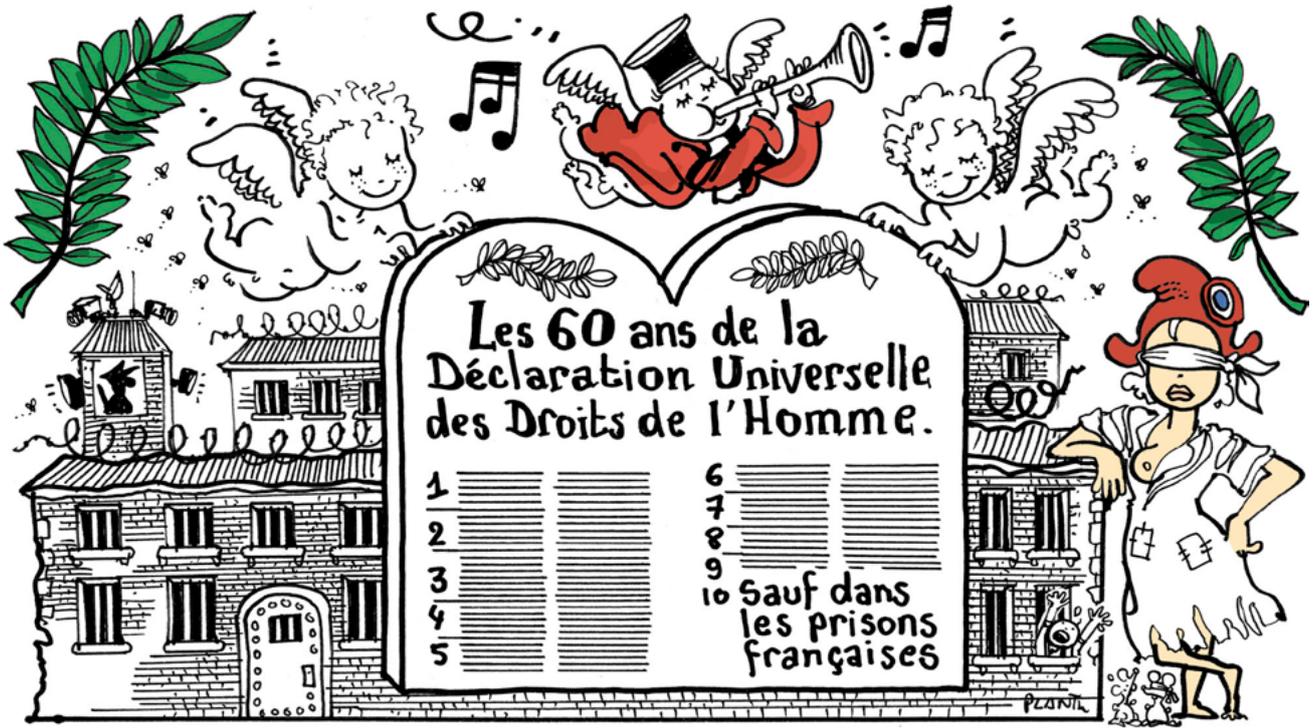
- une personne est moins bien traitée que les autres dans une situation comparable ;
- selon les critères interdits par la loi, à cause de son sexe, âge, état de santé, etc ;
- et dans un domaine cité par la loi : accès à l'emploi, accès au logement, l'éducation (conditions d'inscription, d'admission, d'évaluation) ou la fourniture de biens et services (accès à une discothèque, à un restaurant, à un bâtiment public...).

À ce jour, plus de vingt critères de discrimination (« critères interdits ») sont fixés par la loi : sexe, origine, identité de genre, grossesse, situation de famille, lieu de résidence, apparence physique, nom de famille, handicap, état de santé, caractéristique génétique, mœurs, orientation et identité sexuelles, âge, opinions politiques et activités syndicales, appartenance ou non appartenance réelle ou supposée à une ethnie, à une religion, particulière vulnérabilité économique (réelle ou supposée), perte d'autonomie et enfin capacité à s'exprimer dans une autre langue que la langue française.

Le fait de discriminer une personne est un délit puni par le code pénal de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, mais aussi par d'autres textes comme le code du travail.

Au-delà des discriminations définies par la loi, il existe des situations particulières dans lesquelles des personnes ont du mal à exercer leurs libertés fondamentales. C'est le cas des personnes incarcérées qui connaissent des difficultés pour exercer pleinement leur droit de vote (les personnes incarcérées

sont entre 4 et 8% à voter selon les élections, en raison des démarches très complexes que nécessite cet acte citoyen). Les associations, les dessinateurs et les dessinatrices de presse se mobilisent au quotidien pour porter la parole de celles et ceux qui s'estiment discriminés.



PLANTU (FRANCE)

Quelle est la particularité de Marianne sur ce dessin de Plantu ? Quelle est celle de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ?

À quelle occasion ce dessin a-t-il été publié dans le journal *Le Monde* ? Calcule de quelle année date la publication.

Biographies des dessinateurs

Aurel



Aurélien Froment dit **Aurel** se consacre au dessin de presse depuis 2003. Publié dans un premier temps dans des journaux montpelliérains, il collabore rapidement avec la presse nationale.

Ses dessins apparaissent régulièrement dans le journal *Le Monde*, dans l'hebdomadaire *Politis* et sur le site Yahoo ! Actualité. Il collabore également avec *L'infirmière Magazine* et avec le mensuel de critique sociale *CQFD*.

Dessinateur-reporter, il publie depuis 2007 un grand reportage par an dans *Le Monde Diplomatique*, co-signé avec le journaliste Pierre Daum.

Boligán



Originaire de Cuba, **Angel Boligán Corbo** est diplômé des Beaux-arts de La Havane en 1987. Il vit au Mexique depuis 1992, où il travaille comme caricaturiste pour le Journal *El Universal*, le magazine *Conozca Más* et le magazine politique *Humor El Chamuco*. Il est également le fondateur de l'agence CartonClub (le club de la caricature latine).

Plantu



Plantu publie son premier dessin dans *Le Monde* en octobre 1972, sur la guerre du Vietnam. Il en illustre quotidiennement la une à partir de 1985. De 1980 à 1986, il collabore avec le journal *Phosphore* et publie dès 1991, une page hebdomadaire dans *L'Express*.

La même année, il obtient le « Prix du document rare » au Festival du Scoop d'Angers, pour avoir fait apposer sur le même dessin les signatures de Yasser Arafat et Shimon Peres, un an avant les Accords d'Oslo.

En 2006, Plantu et le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan (prix Nobel de la Paix en 2001) organisent à New York un colloque qui sera à l'origine de *Cartooning for Peace*, réseau qui, par sa Fondation à Genève et son association à Paris, défend la liberté d'expression des dessinateurs de presse dans le monde entier et qui regroupe à ce jour, 162 dessinateurs.

Il a publié plus de 60 recueils de ses dessins (*Le Monde éditions*, *Le Seuil*).

Willis from Tunis



C'est lors du dernier discours de Ben Ali, le 13 janvier 2011, que naît le personnage de **Willis from Tunis**. Le dictateur aujourd'hui déchu vient d'annoncer la fin de la censure en Tunisie. Ce qui n'est au départ qu'un moyen pour sa créatrice, Nadia Khiari, de partager sur Facebook son ressenti sur la révolution de jasmin devient vite phénomène : le nombre de personnes qui suivent assidûment les chroniques grinçantes du matou Willis explose, passant de 20 à plus de 41 000 aujourd'hui.

Enseignante en arts plastiques, peintre, dessinatrice, Nadia Khiari est l'auteur de plusieurs recueils de chroniques sur la révolution et publie ses dessins dans *Siné Mensuel*, *Courrier International*, *Zelium*.

Son travail lui vaut de nombreuses distinctions : Prix Honoré Daumier lors de la deuxième rencontre de *Cartooning for Peace* à Caen (2012), Prix international de la satire politique à Forte dei Marmi (2014), Prix Agora Med du dialogue interculturel méditerranéen (2015). Elle a également reçu les insignes de *Docteur Honoris Causa* de l'Université de Liège (2013).

Suggestions de réponses

Page 5 - dessin de Boligán

Reconnais-tu le personnage au centre de l'image ?

Au centre de l'image, on reconnaît la Justice à ses attributs (yeux bandés, balance, glaive).

Comment appelle-t-on ce procédé utilisé par le dessinateur Boligán ?

Il s'agit d'une allégorie : représentation d'une idée ou d'un concept sous les traits d'une personne physique reconnaissable à ses attributs.

Décris les deux personnages aux extrémités de la balançoire. Qui représentent-ils ?

Les deux personnages représentent chacun un groupe. À droite, l'homme bien en chair est vêtu d'un costume et d'un chapeau sur lequel est inscrit le symbole de l'argent (\$) : c'est peut-être un homme aisé travaillant dans la finance. À gauche, l'homme est maigre, vêtu plus simplement d'un tee-shirt et d'une casquette : il représente un simple citoyen.

Comment comprends-tu le dessin ? Compare ta réponse avec celles de tes camarades.

Dans ce dessin, Boligán cherche à dénoncer les inégalités de traitement entre certaines personnes en raison de leur aisance financière ou de leur statut dans la société. Pour lui, cela mène à une situation inégalitaire (symbolisée par la balançoire en déséquilibre) et il rappelle qu'elle est préjudiciable dans une démocratie où chacun-e, dans une même situation, doit être traité également par la loi.

Page 6 - dessin d'Aurel

Sur quoi repose le comique dans le dessin d'Aurel ?

Dans le dessin d'Aurel, un recruteur demande à une personne cherchant un emploi de dévoiler son origine malgré le format anonyme du document qu'il a sous les yeux.

Quel comportement dénonce-t-il par ce dessin ?

Aurel dénonce un comportement discriminatoire qui consiste à se fonder sur l'origine réelle ou supposée d'une personne (en raison de son nom, de sa couleur de peau) pour faire un choix entre plusieurs candidat-e-s lors d'un recrutement.

Ce comportement est-il moral ? Est-il puni par la loi ?

Ce comportement n'est pas moral car il ne permet pas à chacun-e d'accéder à un emploi qui corresponde à ses compétences et son expérience. Il est fondé sur un préjugé selon lequel certaines personnes travaillent mieux que d'autres, en raison de leur origine ethnique.

Le fait de discriminer une personne est un délit sanctionné par la loi de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

Page 8 - dessin de Plantu

Quelle est la particularité de Marianne sur ce dessin de Plantu ? Quelle est celle de la DDHC ?

Sur le dessin de Plantu, Marianne (symbole de la République portant le bonnet phrygien) est associée à la Justice car elle a les yeux bandés. Elle semble avoir été malmenée : sa robe est déchirée et rapiécée. Le bandeau sur ses yeux pourrait aussi signifier qu'elle ferme les yeux sur une situation, en l'occurrence celle des détenus en France.

Plantu a modifié l'article 10 de la DDHC, le seul que l'on arrive à lire. Il y a écrit : « Sauf dans les prisons françaises ». Il souhaite ainsi attirer l'attention sur le non-respect de certains droits fondamentaux dans les lieux de privation de liberté.

À quelle occasion ce dessin a-t-il été publié dans le journal *Le Monde* ? Calcule de quelle année date la publication.

Ce dessin a été publié à l'occasion des 60 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Le texte avait été adopté en 1948, la publication dans le journal *Le Monde* date donc de 2008.



Qui protège le droit et les droits ?

EN FRANCE, la Constitution et les lois nous garantissent des droits et des libertés : droit de vote, liberté de circulation, liberté d'expression, etc. Mais que se passe-t-il si quelqu'un entrave un de mes droits ou m'empêche de jouir d'une liberté ?

Lorsque des règles sont enfreintes, l'État intervient, notamment par l'intermédiaire d'un juge. Ces magistrats indépendants examineront la situation des plaignants et garantiront le respect des droits par l'application de la loi et du droit international. Lorsqu'elle recourt à la justice, chaque personne peut être accompagnée par une avocate qui veillera à ce que l'ensemble de ses droits soient respectés durant un procès équitable.

« Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que (...) le pouvoir arrête le pouvoir »

CHARLES DE MONTESQUIEU, ÉCRIVAIN FRANÇAIS (1689 – 1755)



Million (France)



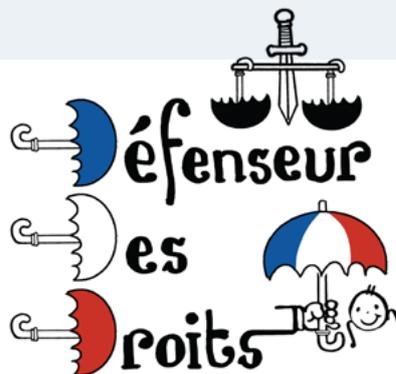
Chappatte (Suisse)

Le recours à la force est parfois nécessaire pour faire respecter le droit. Il est assuré par la police ou l'armée. La force publique garantit la sécurité de la population, notamment lors des manifestations. On les voit sur le dessin d'André-Philippe Côté, sécuriser le premier mariage entre deux hommes en France pour éviter de possibles réactions violentes d'opposants.

En démocratie, on trouve également des contre-pouvoirs, c'est-à-dire des organisations indépendantes qui peuvent intervenir pour veiller à ce qu'aucune institution ne transgresse la loi en portant atteinte aux droits des personnes. Cette veille peut être effectuée par la presse, par des associations ou bien par des institutions indépendantes comme le Défenseur des droits.



Côté (Canada)



Plantu (France)

Cartooning for Peace et le Défenseur des droits

Le Défenseur des droits a souhaité donner au projet Educadroit l'objectif de sensibiliser les jeunes au Droit et à leurs droits. Ce projet a pour objet de favoriser l'apprentissage de la contradiction et de l'analyse critique dans le respect des principes démocratiques. Parce que l'élaboration des règles juridiques implique, dans un État démocratique, un échange public d'opinions et d'arguments entre des citoyens égaux, il est fondamental de développer l'aptitude des jeunes à une confrontation pacifique des points de vue et à l'expression de leurs avis et opinions.

Née en 2006 au siège de l'organisation des Nations Unies, l'association Cartooning for Peace est présidée par le dessinateur du journal Le Monde, Plantu et placée sous le haut patronage de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan. Aujourd'hui, Cartooning for Peace réunit à travers le monde 162 dessinateurs et dessinatrices de 55 pays.

Le Défenseur a travaillé à la réalisation du projet en partenariat avec Cartooning for Peace, réseau international de dessinateurs de presse qui combattent avec humour pour le respect des droits et des libertés dans le monde.

Par sa faculté à transcender les langues et les cultures, le dessin de presse apparaît comme un formidable outil pédagogique, capable de faire naître le dialogue interculturel et de nourrir le débat autour de notions fondamentales telles que la liberté de pensée, la liberté d'expression, la paix ou encore la tolérance.

Afin de favoriser la réflexion autour des valeurs humanistes auxquelles elle est profondément attachée, Cartooning for Peace promeut la multiplicité des points de vues à travers toutes ses missions. L'association utilise la valeur pédagogique du dessin de presse pour dénoncer les intolérances et sensibiliser, par le sourire, aux grands problèmes de société.

Dix kits pédagogiques ont été développés dans le cadre du projet Educadroit et se composent d'un panneau d'exposition et de livrets d'accompagnement à destination des professionnel·le·s de l'éducation. Ils abordent les thématiques suivantes :

- Le droit, c'est quoi ?
- Qui crée le droit ?
- Tous égaux devant la loi ?
- Qui protège le droit et les droits ?
- Les sanctions sont-elles les mêmes pour tous ?
- Moins de 18 ans, quels droits ?
- Est-ce que les droits s'appliquent tout le temps ?
- Le droit international et le droit européen, c'est quoi ?
- Les droits sont-ils les mêmes dans tous les pays ?
- Défendre nos droits, changer la loi !
- Monde numérique : quels droits ?



Livret 4

Qui protège le Droit et les droits ?



educadroit.fr



www.cartooningforpeace.org



www.defenseurdesdroits.fr

Le regard des dessinateurs de presse : Qui protège le Droit et les droits ?

La loi accorde à chacun-e des droits et des devoirs. Elle prévoit aussi des mécanismes et des organisations responsables de la protection du droit, afin d'assurer la justice.

Si les règles de droit ne sont pas respectées, l'État intervient, notamment par l'intermédiaire d'un ou une juge. Ces magistrat-e-s indépendant-e-s exami-

neront la situation de la personne qui porte plainte et garantiront le respect des droits par l'application de la loi et du droit international. Lorsqu'une personne recourt à la justice, elle peut être accompagnée par un ou une avocat-e qui veillera à ce que l'ensemble de ses droits soient respectés durant un procès équitable.



CHAPPATTE (SUISSE)

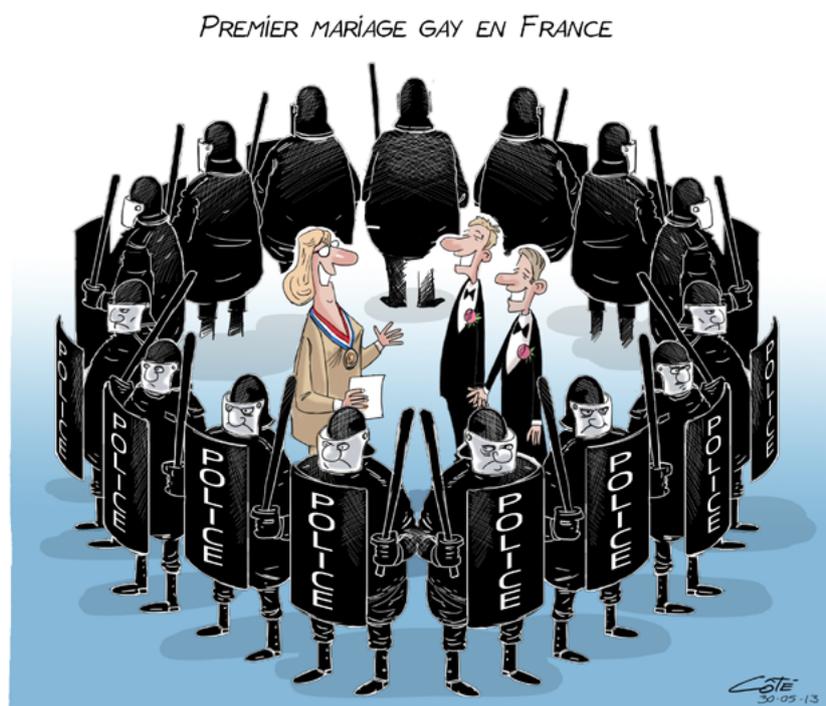
Où se situe la scène ?

L'avocat est arrêté au portail de sécurité. Qu'avait-il dans sa sacoche ? Est-ce que cet objet est un objet interdit en détention ?

À quoi servent les Conventions de Genève ?

Quelle situation dénonce Chappatte ?

Le recours à la force est parfois nécessaire pour faire respecter le droit. Il est assuré par la police ou l'armée. L'autorité publique garantit la sécurité de la population, notamment lors des manifestations. On les voit sur le dessin d'André-Philippe Côté, sécuriser le premier mariage entre deux hommes en France pour éviter de possibles réactions violentes d'opposant.e.s.



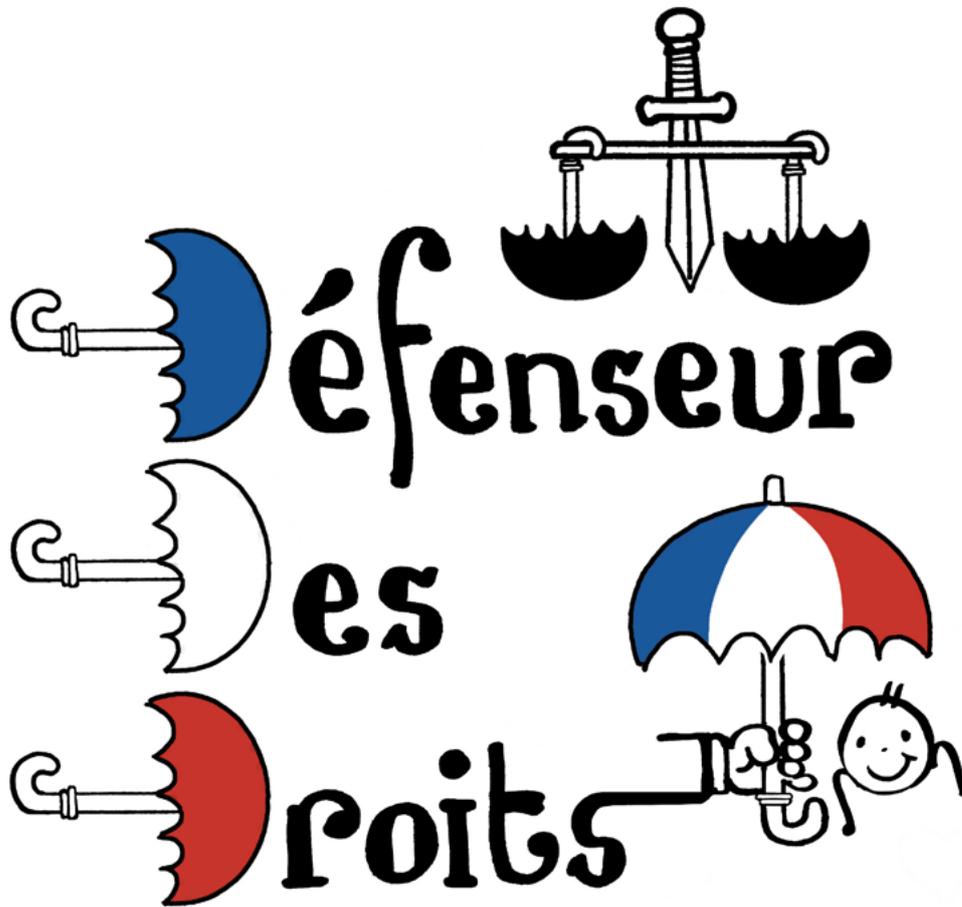
CÔTÉ (CANADA)



MILLION (FRANCE)

Décris le dessin.

Selon toi, que dénonce le dessin de Million ? Explique ta réponse et compare la à celles de tes camarades.



PLANTU (FRANCE)

Quand le Défenseur des droits a-t-il été créé ?

Quelle est sa particularité ?

Quelles sont ses principales missions ?

À ton avis, pourquoi Plantu a choisi le symbole des parapluies dans son dessin ?

Biographies des dessinateurs

Côté



Né à Québec en 1955, le scénariste et dessinateur canadien André-Philippe **Côté** s'est fait connaître par la bande dessinée.

Après s'être intéressé à la science-fiction et à la recherche graphique, il publie, dans les années 1990, six albums de son héros philosophe *Baptiste le clochard*, ainsi que deux albums d'avant-garde, *Castello* et *Victor et Rivière*. Courant des années 2000 paraissent également trois albums mettant en scène son personnage du docteur Smog, psy loufoque et attachant.

Côté a longtemps été illustrateur pour la revue d'humour *Safarir* et le quotidien de la Ville de Québec *Le Soleil*, où il officie également depuis 1997 comme caricaturiste éditorialiste. Un recueil annuel de ses meilleures caricatures (*De tous les Côté*, Ed. La Presse) paraît chaque année depuis cette date et trois grandes expositions lui ont été consacrées.

Ses caricatures sont par ailleurs souvent reproduites dans *Courrier International* et *Le Monde*.

Chappatte



Né en 1967 à Karachi, Pakistan, d'un père suisse et d'une mère libanaise, Patrick **Chappatte** est caricaturiste et bédéiste-reporter. Après des débuts dans la presse suisse, il s'installe quelques années à New York où il collabore au *New York Times* et *Newsweek*. Il vit et travaille entre Genève et Los Angeles.

Il signe chaque semaine des dessins à la Une du quotidien genevois *Le Temps*, dessine pour *The International New York Times*, *Neue Zürcher Zeitung* et contribue également à *Yahoo! France*. Ses dessins sont repris dans la presse internationale.

Chappatte réalise par ailleurs des reportages sous forme de bandes dessinées, notamment chez les rebelles de Côte d'Ivoire, à Gaza et dans les coulisses de l'Élysée.

En 2012, il devient le premier non-américain à recevoir le Prix Thomas Nast décerné par l'Overseas Press Club of America. Il a co-fondé avec Plantu la Fondation suisse Cartooning for Peace, qui décerne tous les deux ans un Prix international saluant le courage d'un dessinateur ou d'une dessinatrice

Million



Georges Million est un dessinateur de presse français de Savoie né en 1950. Il collabore notamment avec le quotidien *Le Dauphiné libéré Savoie*, la revue économique *Mieux Gérer*, l'hebdo *La semaine de l'Allier*, le magazine des enseignants chrétiens *Lignes de Crêtes* et *Le Courrier de l'Environnement* (INRA). Pendant plus de quatorze ans, il a travaillé avec *Témoignage Chrétien*, d'où sont issus plusieurs dessins internationaux. Par ailleurs, il a auto-édité onze recueils de ses dessins et illustré d'autres dont celui d'Odon Vallet « *Dieu et les religions* ».

Certains de ses dessins internationaux ont été utilisés dans des manuels scolaires des éditions Magnard, Nathan, Hachette...

Plantu



Plantu publie son premier dessin dans *Le Monde* en octobre 1972, sur la guerre du Vietnam. Il en illustre quotidiennement la une à partir de 1985. De 1980 à 1986, il collabore avec le journal *Phosphore* et publie dès 1991, une page hebdomadaire dans *L'Express*.

La même année, il obtient le « Prix du document rare » au Festival du Scoop d'Angers, pour avoir fait apposer sur le même dessin les signatures de Yasser Arafat et Shimon Peres, un an avant les Accords d'Oslo.

En 2006, Plantu et le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan (prix Nobel de la Paix en 2001) organisent à New York un colloque qui sera à l'origine de *Cartooning for Peace*, réseau qui, par sa Fondation à Genève et son association à Paris, défend la liberté d'expression des dessinateurs de presse dans le monde entier et qui regroupe à ce jour, 162 dessinateurs.

Il a publié plus de 60 recueils de ses dessins (*Le Monde éditions*, *Le Seuil*).

Suggestions de réponses

Page 4 - dessin de Chappatte

Où se situe la scène ?

Le dessin de Chappatte représente l'entrée d'un avocat dans la prison américaine de Guantánamo, connue pour détenir des personnes accusées de terrorisme.

L'avocat est arrêté au portail de sécurité. Qu'avait-il dans sa sacoche ?

L'avocat avait dans sa sacoche la Convention de Genève.

À quoi servent les Conventions de Genève ?

Les Conventions de Genève sont un ensemble de traités internationaux qui abordent le droit international humanitaire, qui est le droit qui s'applique en temps de guerre. La première Convention de Genève a été signée en 1864, et plusieurs autres textes sont venus la compléter depuis. Les quatre Conventions de Genève ont été mondialement ratifiées : l'ensemble des États s'est engagé à les respecter.

Quelle situation dénonce Chappatte ?

Si le gardien veut empêcher l'avocat de s'introduire dans la prison de Guantánamo avec les Conventions de Genève, c'est que selon le dessinateur Chappatte le droit n'y est pas respecté.

Page 6 - dessin de Million

Décris le dessin.

Sur le dessin de Million, deux policiers se trouvent autour d'un jeune homme vêtu d'un survêtement, coiffé d'un bonnet et dont la couleur de peau est mate. Ils semblent procéder au contrôle de ce jeune homme, qui se défend et n'a pas l'air à l'aise. L'un des deux policiers a levé sa matraque et s'apprête à lui asséner un coup. Un homme s'arrête face à cette scène et interpelle le policier, lui faisant remarquer qu'il aurait « tutoyé » le jeune homme.

Selon toi, que dénonce le dessin de Million ? Explique ta réponse et compare la à celles de tes camarades.

Le dessin de Million utilise la figure de style de l'euphémisme : il minimise une chose ou une situation,

pour mieux la mettre en valeur. Ici, on peut penser que les deux policiers s'adressaient au jeune homme avec violence, car l'un d'eux s'apprête à le frapper. Le fait que l'inconnu qui s'arrête ne leur reproche « que » d'avoir tutoyé le jeune homme met en lumière les agissements déplacés des deux policiers. Le dessinateur Million dénonce ici les cas de violences policières qui sont d'autant plus déplorables que leur fonction est le maintien de la sécurité et de la paix publiques.

Page 7 - dessin de Plantu

Quand le Défenseur des droits a-t-il été créé ?

En 2011.

Quelle est sa particularité ?

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante, c'est-à-dire qu'il ne reçoit pas d'ordre du gouvernement, ni d'aucune autorité. Il ne juge pas, et rend ses décisions de manière indépendante.

Quelles sont ses principales missions ?

La principale mission du Défenseur des droits est de veiller à ce que les droits de chacun-e soient respectés en France. Il peut donc être saisi gratuitement par toute personne en cas de non respect du Droit et de ses droits dans cinq domaines de compétences qui sont : la défense des droits de l'enfant, la défense des droits des usager-e-s des services publics, la lutte contre les discriminations, le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité (police, gendarmerie, services privés de sécurité...), l'orientation et la protection des lanceurs d'alerte.

À ton avis, pourquoi Plantu a choisi le symbole des parapluies dans son dessin ?

Plantu a certainement choisi le symbole des parapluies car ils renvoient à l'idée de protection, qui est au cœur des missions du Défenseur des droits.



Les sanctions sont-elles les mêmes pour tous ?



Chimulus (France)

« La justice est la sanction des injustices établies. »

ANATOLE FRANCE, ÉCRIVAIN FRANÇAIS (1844 – 1924)

SELON LE PRINCIPE D'ÉGALITÉ devant la loi, dans une situation similaire, chacun.e risque la même peine pour une même infraction commise. Or la justice, ce n'est pas automatique : à une faute donnée ne correspond pas une sanction déjà décidée. Si tel était le cas, il n'y aurait pas de juges, seulement des ordinateurs.

Ainsi, les magistrates prennent en compte les circonstances particulières dans lesquelles la faute a été commise et la situation (matérielle, familiale, sociale) de son auteur. Elles et ils appliquent le principe d'individualisation des peines qui consiste à adapter la sanction au contexte de l'infraction. Aussi, une injure à caractère raciste n'a pas le même poids juridique si elle est prononcée dans un cadre public ou privé, par une personne médiatique ou par une inconnue.



Rouso (France)

En 2009, Dieudonné est condamné à 10 000 € d'amende pour injure antisémite et débouté de ses recours devant la Cour européenne des droits de l'homme qui a considéré que ses propos ne pouvaient être assimilés à de l'humour et constituait un délit. Sa notoriété et le caractère public du délit ont représenté ici des circonstances aggravantes au même titre que le caractère répété de ses propos discriminatoires, comme l'illustre le dessin de Chappatte. Dieudonné a depuis été relaxé à plusieurs reprises pour d'autres accusations d'injures à caractère antisémite.



Chappatte (Suisse)



Plantu (France)

Cartooning for Peace et le Défenseur des droits

Le Défenseur des droits a souhaité donner au projet Educadroit l'objectif de sensibiliser les jeunes au Droit et à leurs droits. Ce projet a pour objet de favoriser l'apprentissage de la contradiction et de l'analyse critique dans le respect des principes démocratiques. Parce que l'élaboration des règles juridiques implique, dans un État démocratique, un échange public d'opinions et d'arguments entre des citoyens égaux, il est fondamental de développer l'aptitude des jeunes à une confrontation pacifique des points de vue et à l'expression de leurs avis et opinions.

Née en 2006 au siège de l'organisation des Nations Unies, l'association Cartooning for Peace est présidée par le dessinateur du journal Le Monde, Plantu et placée sous le haut patronage de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan. Aujourd'hui, Cartooning for Peace réunit à travers le monde 162 dessinateurs et dessinatrices de 55 pays.

Le Défenseur a travaillé à la réalisation du projet en partenariat avec Cartooning for Peace, réseau international de dessinateurs de presse qui combattent avec humour pour le respect des droits et des libertés dans le monde.

Par sa faculté à transcender les langues et les cultures, le dessin de presse apparaît comme un formidable outil pédagogique, capable de faire naître le dialogue interculturel et de nourrir le débat autour de notions fondamentales telles que la liberté de pensée, la liberté d'expression, la paix ou encore la tolérance.

Afin de favoriser la réflexion autour des valeurs humanistes auxquelles elle est profondément attachée, Cartooning for Peace promeut la multiplicité des points de vues à travers toutes ses missions. L'association utilise la valeur pédagogique du dessin de presse pour dénoncer les intolérances et sensibiliser, par le sourire, aux grands problèmes de société.

Dix kits pédagogiques ont été développés dans le cadre du projet Educadroit et se composent d'un panneau d'exposition et de livrets d'accompagnement à destination des professionnel·le·s de l'éducation. Ils abordent les thématiques suivantes :

- Le droit, c'est quoi ?
- Qui crée le droit ?
- Tous égaux devant la loi ?
- Qui protège le droit et les droits ?
- Les sanctions sont-elles les mêmes pour tous ?
- Moins de 18 ans, quels droits ?
- Est-ce que les droits s'appliquent tout le temps ?
- Le droit international et le droit européen, c'est quoi ?
- Les droits sont-ils les mêmes dans tous les pays ?
- Défendre nos droits, changer la loi !
- Monde numérique : quels droits ?



Livret 5

Les sanctions sont-elles les mêmes pour tous ?



educadroit.fr



www.cartooningforpeace.org



www.defenseurdesdroits.fr

Le regard des dessinateurs de presse : Les sanctions sont-elles les mêmes pour tous ?

Selon le principe d'égalité devant la loi, dans une situation similaire, chacun-e risque la même peine pour une même infraction commise. Or la justice, ce n'est pas automatique : à une faute donnée ne correspond pas une sanction déjà décidée. Si tel était le cas, il n'y aurait pas de juges, seulement des ordinateurs. Lorsqu'elle ou il rend son jugement, la ou le

juge se réfère à la peine encourue par la personne qui a enfreint la loi. Elle ou il a le pouvoir d'adapter cette sanction en fonction de la situation de la personne concernée : son âge, s'il s'agit de la première fois ou d'une récidive et ce qui a motivé son acte. C'est le principe d'individualisation de la peine.

Que fait le juge sur le dessin de Rouso ?

Est-ce fidèle à la réalité ? Pourquoi ?



ROUSSO (FRANCE)

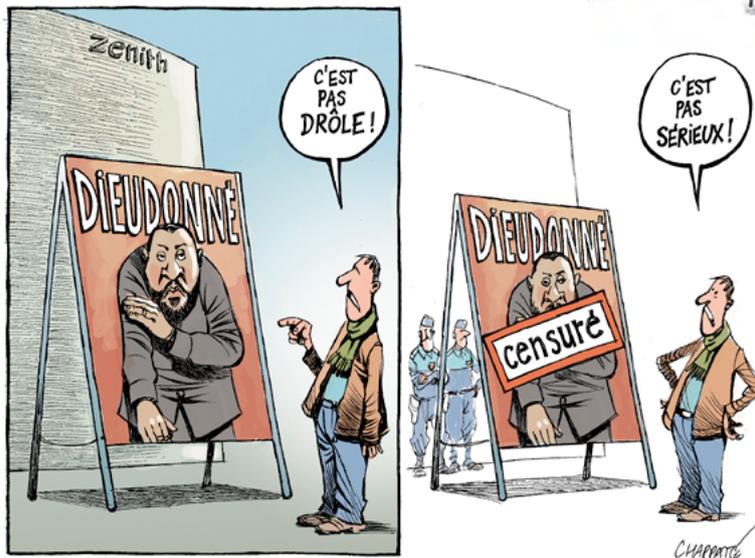


PLANTU (FRANCE)

RACISME ORDINAIRE



CHIMULUS
CHIMULUS (SUISSE)



CHAPPATTE (FRANCE)

Compare les trois situations dans lesquelles l'infraction d'injure raciste a été commise :

Personne	Lieu	En privé ? En public ?

S'ils risquent tous la même sanction, le juge va-t-il forcément les condamner à la même peine ? Explique pourquoi.

Biographies des dessinateurs

Chappatte



Né en 1967 à Karachi, Pakistan, d'un père suisse et d'une mère libanaise, Patrick **Chappatte** est caricaturiste et bédéiste-reporter. Après des débuts dans la presse suisse, il s'installe quelques années à New York où il collabore au *New York Times* et *Newsweek*. Il vit et travaille entre Genève et Los Angeles.

Il signe chaque semaine des dessins à la Une du quotidien genevois *Le Temps*, dessine pour *The International New York Times*, *Neue Zürcher Zeitung* et contribue également à *Yahoo! France*. Ses dessins sont repris dans la presse internationale.

Chappatte réalise par ailleurs des reportages sous forme de bandes dessinées, notamment chez les rebelles de Côte d'Ivoire, à Gaza et dans les coulisses de l'Élysée.

En 2012, il devient le premier non-américain à recevoir le Prix Thomas Nast décerné par l'Overseas Press Club of America. Il a co-fondé avec Plantu la Fondation suisse Cartooning for Peace, qui décerne tous les deux ans un Prix international saluant le courage d'un dessinateur ou d'une dessinatrice

Chimulus



Chimulus est le pseudonyme de Michel Faizant, dessinateur de presse humoristique français, né en 1946.

Fils du dessinateur de presse Jacques Faizant, Chimulus a débuté sa carrière par des collaborations avec le *JDD*, sous forme de petits dessins du président Georges Pompidou, puis dans *Elle*, avec Dubouillon et Mordillo. Ses dessins ont également été publiés dans *Paris Match*, *Télé 7 jours*, *Marianne*, *Télé Magazine*, *Presse-Océan*, *La Tribune* et *Siné Hebdo*.

Dessinateur invité du *Nouvel Obs*, il publiait quotidiennement ses dessins sur le site de l'hebdomadaire. Chimulus était également un contributeur régulier de *Siné Mensuel* et du site satirique « Urtikan.net ».

Il s'est éteint le 17 septembre 2016 à l'âge de 70 ans.

Plantu



Plantu publie son premier dessin dans *Le Monde* en octobre 1972, sur la guerre du Vietnam. Il en illustre quotidiennement la une à partir de 1985. De 1980 à 1986, il collabore avec le journal *Phosphore* et publie dès 1991, une page hebdomadaire dans *L'Express*.

La même année, il obtient le « Prix du document rare » au Festival du Scoop d'Angers, pour avoir fait apposer sur le même dessin les signatures de Yasser Arafat et Shimon Peres, un an avant les Accords d'Oslo.

En 2006, Plantu et le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan (prix Nobel de la Paix en 2001) organisent à New York un colloque qui sera à l'origine de *Cartooning for Peace*, réseau qui, par sa Fondation à Genève et son association à Paris, défend la liberté d'expression des dessinateurs de presse dans le monde entier et qui regroupe à ce jour, 162 dessinateurs.

Il a publié plus de 60 recueils de ses dessins (*Le Monde éditions, Le Seuil*).

Rouso



Ancien professeur de dessin Robert **Rouso** a commencé à travailler pour la presse en 1969. Il a notamment illustré de façon humoristique les articles scientifiques du *Courrier de l'Environnement de l'INRA*.

On a pu voir aussi ses dessins, entre autres publications, dans *Siné Hebdo*, *La Mèche*, *Charlie Hebdo*, *Kamikaze*, *Barricade*, *Siné Mensuel*, *Zélium*, etc, et en Corse sous le pseudonyme de **Pincu**.

Suggestions de réponses

Page 4 - dessin de Rousso

Que fait le juge sur le dessin de Rousso ?

Sur le dessin de Rousso, le juge sélectionne une sanction qui s'imprime automatiquement en fonction du poids du dossier qu'il a posé sur la balance, de la même manière que le prix d'un légume s'imprimerait lors de la pesée au supermarché.

Est-ce fidèle à la réalité ? Pourquoi ?

Ce dessin ne reflète pas ce qui se passe dans la réalité. Les juges sont des magistrat·e·s indépendant·e·s qui appliquent le principe d'individualisation des peines lorsqu'elles et ils rendent leur décision. Cela signifie que la sanction est adaptée à la situation de l'individu qui a été reconnu coupable de l'infraction en évaluant les raisons et les circonstances dans lesquelles l'infraction a été commise, ainsi que la situation matérielle, familiale, sociale et pénale de la personne (s'agit-il d'une première fois ou d'une récidive ?).

Page 5 - dessins de Chappatte, Chimulus et Plantu

Compare les 3 situations dans lesquelles l'infraction d'injure à caractère raciste a été commise :

Personne	Lieu	En privé ? En public ?
Un jeune homme	Sa chambre	En privé
Un agent immobilier	Une agence immobilière	Lieu privé ouvert au public
Dieudonné	Une salle de spectacle	En public

S'ils risquent tous la même sanction, le juge va-t-il forcément les condamner à la même peine ? Explique pourquoi.

Tous risquent la même peine pour avoir enfreint la loi et prononcé une injure à caractère raciste. Néanmoins, une injure à caractère raciste n'entraînera pas la même sanction dans un cadre public ou privé, par une personne médiatique appréciée par les jeunes ou par un ou une inconnu·e.



Moins de 18 ans, quels droits ?

LES ENFANTS, parce qu'ils n'ont pas encore le savoir et l'expérience nécessaires à leur autonomie, doivent être protégés. L'Organisation des Nations Unies (ONU) a adopté en 1989 une Convention internationale relative aux droits de l'enfant, que tous les États membres s'engagent à appliquer. Elle consacre le droit pour l'enfant d'être protégé contre toute forme de mauvais traitements, d'exprimer son opinion ou encore de bénéficier d'un niveau de vie décent.

En France, tous les enfants ont des droits, qu'ils soient de nationalité française ou non. On considère qu'au-delà de leur nationalité étrangère, ce sont avant tout des enfants. Par conséquent, leur droit d'accéder à l'éducation s'impose à toutes et à tous, comme l'illustre le dessin de Camille Besse.

« L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. »

CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT (1989)



Besse (France)

La pauvreté et la détresse des enfants existent aussi dans les sociétés occidentales : en France, 20% des enfants vivent sous le seuil de pauvreté, entraînant notamment des conséquences majeures sur leur santé. Toutefois, il existe un service, l'Aide sociale à l'enfance, qui peut intervenir lorsqu'un enfant est en danger. Il existe également en France une justice des mineurs, qui prend en compte la spécificité liée au jeune âge des délinquantes. Par ailleurs, le Défenseur des droits, assisté de son adjointe la Défenseure des enfants, peut être saisi pour protéger les enfants sur le territoire français ou les enfants français à l'étranger.



Boligán (Mexique)



Elena (Colombie)

UN ÉLÈVE SUR TROIS CONCERNÉ PAR LE HARCELEMENT
cécile.bertrand



Cécile Bertrand (Belgique)

Cartooning for Peace et le Défenseur des droits

Le Défenseur des droits a souhaité donner au projet Educadroit l'objectif de sensibiliser les jeunes au Droit et à leurs droits. Ce projet a pour objet de favoriser l'apprentissage de la contradiction et de l'analyse critique dans le respect des principes démocratiques. Parce que l'élaboration des règles juridiques implique, dans un État démocratique, un échange public d'opinions et d'arguments entre des citoyens égaux, il est fondamental de développer l'aptitude des jeunes à une confrontation pacifique des points de vue et à l'expression de leurs avis et opinions.

Née en 2006 au siège de l'organisation des Nations Unies, l'association Cartooning for Peace est présidée par le dessinateur du journal Le Monde, Plantu et placée sous le haut patronage de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan. Aujourd'hui, Cartooning for Peace réunit à travers le monde 162 dessinateurs et dessinatrices de 55 pays.

Le Défenseur a travaillé à la réalisation du projet en partenariat avec Cartooning for Peace, réseau international de dessinateurs de presse qui combattent avec humour pour le respect des droits et des libertés dans le monde.

Par sa faculté à transcender les langues et les cultures, le dessin de presse apparaît comme un formidable outil pédagogique, capable de faire naître le dialogue interculturel et de nourrir le débat autour de notions fondamentales telles que la liberté de pensée, la liberté d'expression, la paix ou encore la tolérance.

Afin de favoriser la réflexion autour des valeurs humanistes auxquelles elle est profondément attachée, Cartooning for Peace promeut la multiplicité des points de vues à travers toutes ses missions. L'association utilise la valeur pédagogique du dessin de presse pour dénoncer les intolérances et sensibiliser, par le sourire, aux grands problèmes de société.

Dix kits pédagogiques ont été développés dans le cadre du projet Educadroit et se composent d'un panneau d'exposition et de livrets d'accompagnement à destination des professionnel·le·s de l'éducation. Ils abordent les thématiques suivantes :

- Le droit, c'est quoi ?
- Qui crée le droit ?
- Tous égaux devant la loi ?
- Qui protège le droit et les droits ?
- Les sanctions sont-elles les mêmes pour tous ?
- Moins de 18 ans, quels droits ?
- Est-ce que les droits s'appliquent tout le temps ?
- Le droit international et le droit européen, c'est quoi ?
- Les droits sont-ils les mêmes dans tous les pays ?
- Défendre nos droits, changer la loi !
- Monde numérique : quels droits ?



Livret 6

Moins de 18 ans, quels sont mes droits ?



educadroit.fr



www.cartooningforpeace.org



www.defenseurdesdroits.fr

Le regard des dessinateurs de presse : Moins de 18 ans, quels sont mes droits ?

Les enfants, parce qu'ils n'ont pas encore le savoir et l'expérience nécessaires à leur autonomie, doivent être protégés.



ELENA (COLOMBIE)

© elena ospina
E L E N A

UN ÉLÈVE SUR TROIS
CONCERNÉ PAR
LE HARCELEMENT

cécilebertrand
@carfoobase.com



CÉCILE BERTRAND (BELGIQUE)

Que dénoncent les dessins d'Elena et de Cécile Bertrand ?

ÉCOLE POUR TOUS !



BESSE (FRANCE)

Que dénonce Camille Besse ?

Connais-tu une personne chargée de protéger les droits des enfants sur le territoire français ?

LE SAIS-TU ?

L'article 2.1 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (1989) interdit les discriminations envers les enfants : « Les États parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autres de l'enfant et de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation ».

Les enfants sont plus vulnérables que les adultes. Lors des conflits, entre États ou entre personnes de leur entourage, ils doivent être protégés : c'est l'objet de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) adoptée par l'ONU en 1989, que tous les États membres s'engagent à appliquer. Elle consacre notamment le droit pour l'enfant d'être protégé contre toute forme de mauvais traitements. Les conventions internationales, le droit français et les institutions spécifiques sont prévus pour veiller au respect de ces droits.

Le dessin de Boligán illustre une situation dans laquelle un enfant est victime de la discorde entre ses parents. En effet, chacun rame dans un sens différent, ce qui ne permet pas à la barque d'avancer.

L'enfant risque de pâtir de cette situation car ses parents sont les premiers à pouvoir agir en son nom, et à faire respecter ses droits.

Le père et la mère exercent l'autorité parentale dans l'intérêt de l'enfant. Ils ont le devoir d'assurer son éducation, son développement, sa sécurité, sa santé et sa moralité.

Le dessinateur Boligán consacre de nombreux dessins à la promotion des droits de l'enfant. L'UNICEF a révélé en 2015 qu'un enfant sur cinq travaille pour pouvoir aller à l'école au Mexique. De nombreux combats restent encore à mener pour protéger les droits des futur-e-s citoyen-ne-s.



BOLIGÁN (MEXIQUE)

Biographies des dessinateurs

Besse



Camille Besse a grandi en région Parisienne. Après un marathon de 7 ans d'études, elle fait ses débuts professionnels dans le graphisme avant de devenir dessinatrice de presse. Elle a travaillé ou travaille encore avec *Causette*, *Charlie Hebdo*, *L'Humanité*, *L'Humanité Dimanche*, *Psykopat*, *Bakchich*, *NVO*, *Zélium*, *La Maison Ecologique*, *Tsugi*, *Barricade*, *Arte* (émission 28'), *Action Contre La Faim*, *Médecins du Monde*... Depuis un an, elle anime aussi des ateliers de dessin de presse en milieu carcéral, en EHPAD, et fait même du dessin en direct. Pour résumer, elle ne chôme pas.

En parallèle elle travaille par à-coups en free-lance pour la communication d'entreprises diverses.

Boligán



Originaire de Cuba, **Angel Boligán Corbo** est diplômé des Beaux-arts de La Havane en 1987. Il vit au Mexique depuis 1992, où il travaille comme caricaturiste pour le journal *El Universal*, le magazine *Conozca Más* et le magazine politique *Humor El Chamuco*. Il est également le fondateur de l'agence CartonClub (le club de la caricature latine).

Cécile Bertrand



Cécile Bertrand est née en 1953, à Liège. Elle a étudié la peinture à St Luc avant de se lancer dans une carrière artistique aux multiples facettes. Peintre et sculpteur, elle a participé à de nombreuses expositions, elle expose notamment en 1995 au Cirque Divers à Liège, à de nombreuses reprises à la galerie Michel Ray à Paris au courant des années 1990 et au Botanique à Bruxelles en 2008.

Depuis 1981, elle publie des livres pour enfants chez différents éditeurs et elle collabore à partir de 1990 avec *Le Vif*, *l'Express*, *La Libre Belgique*, *Imagine Magazine*, *Axelle* et *Plus Magazine*. En 2003, elle publie le livre *Les femmes et les enfants d'abord*, préfacé par Plantu, aux Éditions Luc Pire, puis en 2007 *Les Poux*, recueil de ses dessins dans la *Libre Belgique*. Elle reçoit également en 1999 le deuxième Prix du « Press Cartoon Belgium » et reçoit le Grand Prix en 2007 et 2011.

Elena



Elena María Ospina est d'origine colombienne, elle est à la fois peintre, illustratrice et dessinatrice de presse.

Elle a participé à un très grand nombre de projets en Colombie, à Puerto Rico, en Argentine, au Panama, en Espagne et en Angleterre. Son travail est régulièrement publié dans plusieurs journaux et magazines hispanophones.

Suggestions de réponses

Page 4 - dessins de Cécile Bertrand et Elena

Que dénoncent les dessins de Cécile Bertrand et d'Elena?

Les deux dessins dénoncent des formes de violences dirigées contre les enfants. Elles ne sont pas produites par les mêmes personnes. Les grandes jambes frappant le ballon, constitué en réalité de multiples visages enfantins, laissent penser qu'Elena parle ici des mauvais traitements infligés aux enfants (violences physiques ou morales) par des adultes. Cécile Bertrand aborde quant à elle la question du harcèlement scolaire, une violence le plus souvent commise par d'autres enfants.

L'article 28 de la Convention internationale des droits de l'enfant dispose pourtant que « tout enfant doit pouvoir bénéficier de la même instruction et pouvoir aller à l'école dans un environnement favorable à son apprentissage ».

Page 5 - dessin de Camille Besse

Que dénonce Camille Besse ?

Camille Besse dénonce la discrimination des enfants dans l'accès à l'éducation en raison de leur nationalité.

Connais-tu une personne chargée de protéger les droits des enfants sur le territoire français ?

Le Défenseur des droits et son adjointe la Défenseuse des enfants sont chargés de défendre et de promouvoir les droits de tous les enfants.



Est-ce que les droits s'appliquent tout le temps ?

LE PRINCIPE de sauvegarde des droits humains et des libertés fondamentales est inscrit dans notre Constitution. Pourtant, la loi prévoit des limites à la portée de ces droits dans des circonstances particulières.

En raison de la multiplication des attentats terroristes dans le monde, de nombreux pays ont voté ce que l'on appelle des « lois d'exception » qui limitent les libertés fondamentales (comme la liberté de manifester, la liberté de circuler, etc.). En France, afin de rendre plus efficace les recherches des services de renseignement de l'État, les député·es ont voté plusieurs lois autorisant notamment l'accès aux données personnelles des personnes suspectées de préparer des actes violents.

« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. »

INSPIRÉ PAR JOHN STUART MILL (1806 – 1876)



Martirena (Cuba)

Cette augmentation des pouvoirs de l'État aux dépens des libertés individuelles (comme le droit à la vie privée) est parfois contestée. Ainsi, sur le dessin de James Morin, les Pères de la Nation américaine, ceux qui ont rédigé la Déclaration d'indépendance des États-Unis en 1776 et sa première Constitution (1787), rappellent vigoureusement combien la surveillance et l'intrusion dans la vie privée des citoyen·nes peut être dangereuse pour les droits garantis par la Constitution.



Morin (États-Unis) / « Attendez, je commence à capter quelque chose »

FRANCE: L'ÉTAT D'URGENCE COMMENCE À LASSER



Mix&Remix (Suisse)

COP 21

LES PERQUISITIONS SE MULTIPLIENT



Revenu (France)

Cartooning for Peace et le Défenseur des droits

Le Défenseur des droits a souhaité donner au projet Educadroit l'objectif de sensibiliser les jeunes au Droit et à leurs droits. Ce projet a pour objet de favoriser l'apprentissage de la contradiction et de l'analyse critique dans le respect des principes démocratiques. Parce que l'élaboration des règles juridiques implique, dans un État démocratique, un échange public d'opinions et d'arguments entre des citoyens égaux, il est fondamental de développer l'aptitude des jeunes à une confrontation pacifique des points de vue et à l'expression de leurs avis et opinions.

Née en 2006 au siège de l'organisation des Nations Unies, l'association Cartooning for Peace est présidée par le dessinateur du journal Le Monde, Plantu et placée sous le haut patronage de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan. Aujourd'hui, Cartooning for Peace réunit à travers le monde 162 dessinateurs et dessinatrices de 55 pays.

Le Défenseur a travaillé à la réalisation du projet en partenariat avec Cartooning for Peace, réseau international de dessinateurs de presse qui combattent avec humour pour le respect des droits et des libertés dans le monde.

Par sa faculté à transcender les langues et les cultures, le dessin de presse apparaît comme un formidable outil pédagogique, capable de faire naître le dialogue interculturel et de nourrir le débat autour de notions fondamentales telles que la liberté de pensée, la liberté d'expression, la paix ou encore la tolérance.

Afin de favoriser la réflexion autour des valeurs humanistes auxquelles elle est profondément attachée, Cartooning for Peace promeut la multiplicité des points de vues à travers toutes ses missions. L'association utilise la valeur pédagogique du dessin de presse pour dénoncer les intolérances et sensibiliser, par le sourire, aux grands problèmes de société.

Dix kits pédagogiques ont été développés dans le cadre du projet Educadroit et se composent d'un panneau d'exposition et de livrets d'accompagnement à destination des professionnel·le·s de l'éducation. Ils abordent les thématiques suivantes :

- Le droit, c'est quoi ?
- Qui crée le droit ?
- Tous égaux devant la loi ?
- Qui protège le droit et les droits ?
- Les sanctions sont-elles les mêmes pour tous ?
- Moins de 18 ans, quels droits ?
- Est-ce que les droits s'appliquent tout le temps ?
- Le droit international et le droit européen, c'est quoi ?
- Les droits sont-ils les mêmes dans tous les pays ?
- Défendre nos droits, changer la loi !
- Monde numérique : quels droits ?



Livret 7

Est-ce que les droits s'appliquent tout le temps ?



educadroit.fr



www.cartooningforpeace.org



www.defenseurdesdroits.fr

Le regard des dessinateurs de presse : Est-ce que les droits s'appliquent tout le temps ?

Le principe de sauvegarde des droits humains et des libertés fondamentales est inscrit dans notre Constitution. Pourtant, la loi prévoit des restrictions à l'exercice de ces droits dans des circonstances par-

ticulières. Tous les dessins réunis dans ce panneau abordent les lois spéciales adoptées en cas d'« état d'urgence », comme c'est le cas en France depuis les attentats de 2015.



MORIN
Miami Herald

MORIN (USA)

Que fait l'homme à droite du dessin, devant son tableau de contrôle ? Sais-tu ce qu'est la NSA ?

Qui sont les personnes à gauche du dessin ? Que tiennent-ils à la main ?

Les dessinateurs pointent avec humour les excès de la restriction des droits fondamentaux au profit de la sécurité. En voici deux exemples.



MIX & REMIX (SUISSE)

Ce dessin te fait-il rire ou sourire ? Explique pourquoi.

LE SAIS-TU ?

La COP 21 ou Conférence internationale sur le climat s'est tenue en France en décembre 2016. Elle réunissait les États signataires de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (adoptée en 1992) pour qu'ils définissent ensemble les objectifs annuels concrets de lutte contre les dérèglements climatiques.

Durant cette rencontre officielle, des militant·e·s écologistes ont été privé·e·s de leur liberté de circulation et ont été « assigné·e·s à résidence ». La raison invoquée par l'État était la sécurité et le maintien de l'ordre public dans le cadre de l'état d'urgence, en vigueur en France depuis le 13 novembre 2015. Ces militant·e·s affirment que ces mesures avaient pour but de les empêcher de manifester durant la COP 21.

COP 21

LES PERQUISITIONS SE MULTIPLIENT



REVENU (FRANCE)

Décris le dessin de Revenu.

Sur quel ressort comique joue le dessinateur ?

Afin d'assurer la sécurité de tou-te-s, l'État met en place des moyens de surveillance qui rendent plus efficace le travail des services de renseignement. Pour s'assurer que leurs droits et libertés fonamen-

taux soient protégés (liberté d'expression, liberté de circulation, etc), les citoyen-ne-s doivent veiller à ce que l'État n'abuse pas de son pouvoir de surveillance pour contrôler la population.



MARTINERA (CUBA)

Où se trouve l'homme représenté sur ce dessin de Martirena ? Aide-toi du mobilier qui l'entoure pour proposer une réponse.

Son attitude est-elle normale ? À ton avis, pourquoi agit-il ainsi ?

Comprendre le dessin :

QUI EST MARTINERA ? Le fait que le dessinateur soit cubain n'est pas anodin : dans ce pays gouverné par Fidel Castro (1926 – 2016) puis par son frère Raúl, l'État a mis en place un système de surveillance très important afin de contrôler la population. Ce système autoritaire porte atteinte à de nombreuses libertés fondamentales des citoyen-ne-s comme la liberté d'accès à l'information et la liberté d'expression. C'est pourquoi il est très difficile pour les journalistes et les dessinateurs et dessinatrices de presse qui tentent d'alerter l'opinion internationale sur cette situation d'exercer leur métier.

Biographies des dessinateurs

Martinera



Alfredo Martirena Hernandez est né en 1965 à Cuba. En 1984 il commence à travailler pour le journal humoristique *Melaito* et en 1986 il remporte la compétition « *25 años de humor en Palante* » (25 ans d'humour à Palante). Il publie son premier livre en 1987, *From ear to ear*, puis il participera à la réalisation de 10 ouvrages collectifs dont *Fumetty a Cuba*, un livre regroupant vingt dessinateurs de presse contemporains cubains.

En tant que dessinateur de presse, Martinera a collaboré avec plusieurs journaux nationaux tels que *Juventud Rebelde*, *Bohemian magazine*, *Palante*, *Tribuna de la Habana*, mais aussi avec des journaux internationaux tels que le journal mexicain *El Jueves*, le *Periódico Diagonal* d'Espagne, le *Nuevo Diario* du Nicaragua et le *WittyWorld* américain.

En 2000, invité par la galerie Impuls, Martinera se rend aux Pays-Bas pour exposer ses dessins.

Martinera a également publié le *libre Humour in vitro*, et illustré plusieurs livres pour enfants tels que *Hola caracola* et *El pulpo ataulfo*.

Mix & Remix



Philippe Becquelin, alias **Mix & Remix**, a débuté sa carrière dans la bande dessinée puis dans le dessin de presse en 1984, année où il a obtenu son diplôme à l'École cantonale d'art de Lausanne.

Après avoir réalisé chaque semaine des dessins humoristiques sur l'actualité dans *l'Hebdo* (Suisse), il rejoint en mars 2013 la rédaction de *Matin Dimanche*.

Par ailleurs, ses dessins sont régulièrement publiés dans *Courier international* et dans *l'Internazionale* (Italie). Mix & Remix intervient aussi dans l'émission *Infrarouge* sur la Radio Télévision Suisse.

En 2005, ses dessins ont été exposés au Festival d'Angoulême.

Il s'éteint le 19 décembre 2016 à l'âge de 58 ans, après s'être courageusement battu contre un cancer du pancréas.

Morin



En 1974, **Jim Morin** commence à publier ses dessins politiques dans le quotidien de l'université de Syracuse, *The Daily Orange*. Il rejoint ensuite l'équipe du *Miami Herald* en 1978.

Il a gagné de nombreux prix internationaux tels que le Pulitzer en 1996, le prix de la Fondation Thomas Nas en 1999, le John Fischetti Award en 2000 et le Prix Herblock en 2007.

Jim Morin est également l'auteur de plusieurs livres dont *Famous Cats*, *Jim Morin's Field Guide to Birds* et de compilations de dessins de presse tels que *Line Of Fire* et *Bushed* !

Revenu



Diplômé de l'École Supérieure des Arts Décoratifs de Strasbourg, **Julien Revenu** participe à la naissance de *Mediapart* avant d'ouvrir son propre blog « *Carnet de Bord* ». Ses illustrations sont publiées dans *L'Étudiant*, *CQFD* et *Psikopat*. À travers ses dessins d'humour, ses reportages et ses bandes dessinées, il tente de donner un témoignage sensible du réel et de mettre en lumière les contradictions de la vie moderne. Parallèlement, il dessine pour les associations qui s'engagent en faveur de l'écologie ou de la lutte contre les discriminations. En 2015, il reçoit le prix du meilleur album au Festival International de la Bande Dessinée d'Alger pour l'album « *Ligne B* » aux éditions Casterman.

Suggestions de réponses

Page 4 - dessin de Morin

Que fait l'homme à droite du dessin, devant son tableau de contrôle ? Sais-tu ce qu'est la NSA ?

L'homme devant son tableau de contrôle est un agent de la NSA*, qui pratique une écoute d'une conversation privée.

Qui sont les personnes à gauche du dessin ? Que tiennent-ils à la main ?

À gauche du dessin, on reconnaît les Pères de la Nation américaine, ceux qui ont rédigé la Déclaration d'indépendance des États-Unis en 1776 et sa première Constitution consacrant les libertés fondamentales en 1787 (qu'ils tiennent à la main).

Explique pourquoi, selon toi, ils sont en colère.

Les Pères de la Nation américaine sont en colère face à la limitation des droits fondamentaux (comme le droit à la vie privée) que pratique l'État *via* la NSA. En brandissant la Constitution, ils rappellent vigoureusement combien la surveillance et l'intrusion dans la vie privée des citoyen-ne-s peut être dangereuse pour les droits qu'elle garantit.

* La NSA est l'organisme gouvernemental du département de la Défense des États-Unis, responsable du renseignement d'origine électromagnétique et de la sécurité des systèmes d'information et de traitement des données du gouvernement américain.

Page 5 - dessin de Mix & Remix

Ce dessin te fait-il rire ou sourire ? Explique pourquoi.

Ce dessin peut faire sourire car il montre la situation des contrôles des sacs et valises poussée à son paroxysme. Publié durant les Fêtes de fin d'année, le dessin montre le Père Noël, chargé de cadeaux, arrêté par un agent de sécurité et forcé de déballer l'ensemble de son chargement. Une situation imaginaire mais comique !

Page 6 - dessin de Revenu

Décris le dessin de Revenu.

Sur le dessin de Revenu, un enfant est en état d'arrestation : couché sur son lit, à plat ventre, il se fait passer les menottes par les forces de polices venues l'interpeller. L'enfant ne comprend pas pourquoi il est traité ainsi. En lisant le titre « COP 21 » et le poster au dessus de son lit « J'aime les dauphins », on comprend que Revenu, le dessinateur, l'assimile à un « militant écologiste » qui pourrait être considéré comme dangereux en période d'état d'urgence en France, alors que se déroule le sommet réunissant les chefs d'État autour de la question écologique (COP 21).

Ce dessin te fait-il rire ou sourire ? Explique pourquoi.

L'absurde de la situation, qui fait d'un enfant aimant les dauphins (comme c'est le cas de beaucoup d'enfants) une cible de la vigilance policière durant la COP 21, traité comme s'il était extrêmement dangereux et menotté dans son lit, peut faire sourire le lecteur. Le dessinateur l'invite à réfléchir à l'utilité des mesures de restrictions des libertés et à rester vigilant face aux abus qui pourraient en être fait.

Page 7 - dessin de Martirena

Où se trouve l'homme représenté sur ce dessin de Martirena ? Aide-toi du mobilier qui l'entoure pour proposer une réponse.

Caché derrière son canapé, l'homme semble se trouver dans son salon.

Son attitude est-elle normale ? A ton avis, pourquoi agit-il ainsi ?

L'homme semble terrorisé par la télévision, de laquelle s'apprête à surgir un autre homme, qui l'espionne. Cet homme craint que celui qui l'espionne ne découvre quelque chose qui pourrait lui porter préjudice.



Le droit international et le droit européen c'est quoi ?

LES ÉTATS créent du droit national qui s'applique sur leur propre territoire. Parallèlement, ils créent du droit à plusieurs pour organiser leurs relations. Le droit international public, constitué de traités, de conventions, d'accords, a deux objectifs. Le premier est de réglementer les obligations que les États ont les uns envers les autres, dans les domaines humanitaire, commercial ou encore environnemental.

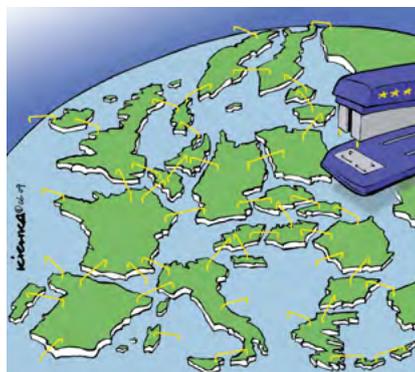
L'autre objectif du droit international public est de maintenir la paix. L'Organisation des Nations Unies (ONU), par l'entremise du Conseil de sécurité, peut envoyer des casques bleus protéger des populations lors d'un conflit, voire autoriser une intervention armée afin de faire cesser des violences envers des populations civiles.

« Le droit international est, pour les États, non seulement, un ensemble normatif, mais aussi un langage commun. »

BOUTROS BOUTROS-GHALI
ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES (1922 – 2016)



Falco (Cuba)



Kichka (Israël)



Khalil (Palestine)

Mais quel meilleur exemple d'espace de collaboration entre États que l'Union européenne ? Cette dernière s'est construite après la Seconde Guerre mondiale afin de garantir la paix entre les peuples en donnant des objectifs communs et des ressources partagées aux États membres. Par le biais de ses institutions communautaires, le Parlement européen, la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne, elle produit du droit européen qui s'applique dans tous les États membres. L'Europe est donc au centre de nos vies et de notre organisation.



Faro (France)

Cartooning for Peace et le Défenseur des droits

Le Défenseur des droits a souhaité donner au projet Educadroit l'objectif de sensibiliser les jeunes au Droit et à leurs droits. Ce projet a pour objet de favoriser l'apprentissage de la contradiction et de l'analyse critique dans le respect des principes démocratiques. Parce que l'élaboration des règles juridiques implique, dans un État démocratique, un échange public d'opinions et d'arguments entre des citoyens égaux, il est fondamental de développer l'aptitude des jeunes à une confrontation pacifique des points de vue et à l'expression de leurs avis et opinions.

Née en 2006 au siège de l'organisation des Nations Unies, l'association Cartooning for Peace est présidée par le dessinateur du journal Le Monde, Plantu et placée sous le haut patronage de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan. Aujourd'hui, Cartooning for Peace réunit à travers le monde 162 dessinateurs et dessinatrices de 55 pays.

Le Défenseur a travaillé à la réalisation du projet en partenariat avec Cartooning for Peace, réseau international de dessinateurs de presse qui combattent avec humour pour le respect des droits et des libertés dans le monde.

Par sa faculté à transcender les langues et les cultures, le dessin de presse apparaît comme un formidable outil pédagogique, capable de faire naître le dialogue interculturel et de nourrir le débat autour de notions fondamentales telles que la liberté de pensée, la liberté d'expression, la paix ou encore la tolérance.

Afin de favoriser la réflexion autour des valeurs humanistes auxquelles elle est profondément attachée, Cartooning for Peace promeut la multiplicité des points de vues à travers toutes ses missions. L'association utilise la valeur pédagogique du dessin de presse pour dénoncer les intolérances et sensibiliser, par le sourire, aux grands problèmes de société.

Dix kits pédagogiques ont été développés dans le cadre du projet Educadroit et se composent d'un panneau d'exposition et de livrets d'accompagnement à destination des professionnel·le·s de l'éducation. Ils abordent les thématiques suivantes :

- Le droit, c'est quoi ?
- Qui crée le droit ?
- Tous égaux devant la loi ?
- Qui protège le droit et les droits ?
- Les sanctions sont-elles les mêmes pour tous ?
- Moins de 18 ans, quels droits ?
- Est-ce que les droits s'appliquent tout le temps ?
- Le droit international et le droit européen, c'est quoi ?
- Les droits sont-ils les mêmes dans tous les pays ?
- Défendre nos droits, changer la loi !
- Monde numérique : quels droits ?



Livret 8

Le droit international et le droit européen, c'est quoi ?



educadroit.fr



www.cartooningforpeace.org



www.defenseurdesdroits.fr

Le regard des dessinateurs de presse : Le droit international et le droit européen, c'est quoi ?

Les États créent du droit national qui s'applique sur leur propre territoire. Parallèlement, ils créent du droit à plusieurs pour organiser leurs relations. Le droit international public, constitué de traités, de conventions, d'accords, a deux objectifs. Le premier

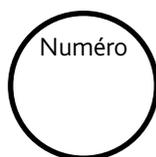
est de réglementer les obligations que les États ont les uns envers les autres, dans les domaines humanitaire, commercial ou encore environnemental. L'autre objectif du droit international public est de maintenir la paix.



FARO (FRANCE)

Attribue un numéro à chacun des dessins du livret, selon la mission du droit international qu'ils illustrent :

1. Le maintien de la paix ;
2. L'organisation des relations politiques ou commerciales entre États.



FALCO (CUBA)

Combien y a-t-il d'États membres dans l'Union européenne aujourd'hui ?

À ton avis, pourquoi le dessinateur a choisi l'image du tandem pour parler de l'Union européenne ?



KHALIL (PALESTINE)

Comprendre le dessin :

QUI EST LE DESSINATEUR ?

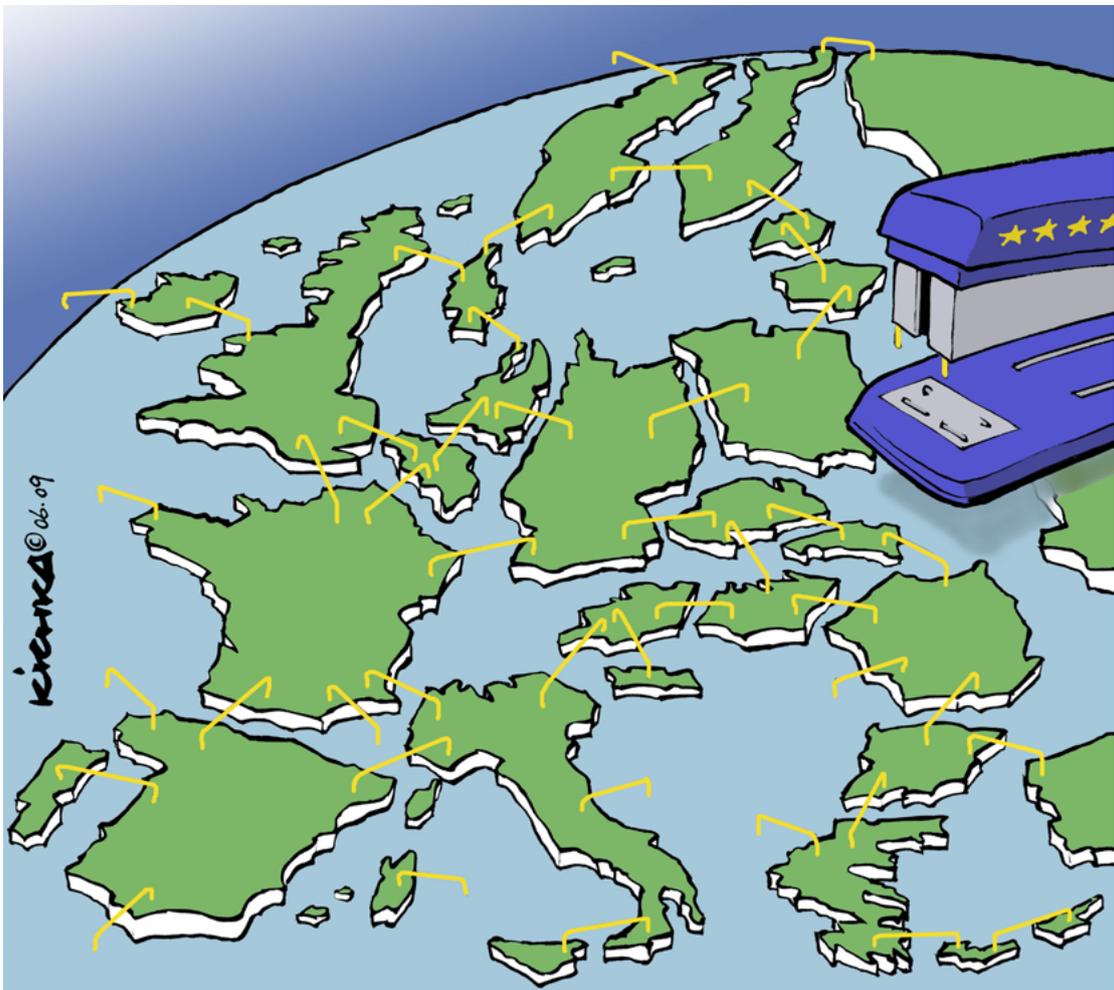
Le dessinateur palestinien Khalil Abu Arafah milite pour la résistance passive. Son dessin dénonce les attaques répétées contre les camps palestiniens malgré la protection que tente d'apporter l'UNRWA (en français Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient).

Son activisme politique l'a conduit à déplaire à la fois au Hamas palestinien et au régime israélien. Entre 1986 et 1992, il a ainsi passé quatorze mois en prison en Israël.

QU'EST-CE QUE L'UNRWA ?

Ce programme de l'ONU a été créé juste après la première guerre israélo-arabe de 1948. Son but est de répondre aux besoins essentiels des réfugiés palestiniens en matière de santé, d'éducation, d'aide humanitaire et de services sociaux.

Numéro



KICHKA (ISRAËL)

Biographies des dessinateurs

Falco



Carlos Alejandro Chang Falco, dit **Falco**, est né à Cuba en 1965.

Illustrateur et dessinateur de presse, il travaille actuellement pour le journal *Juventud Rebelde*.

Ses dessins ont également été publiés dans *Courrier International*, le magazine cubain *The Jiribilla* et le journal satirique *Palante*. Il a participé à diverses expositions à Cuba et à l'étranger.

Faro



Dessinateur français résidant en Espagne, **Faro** a commencé sa carrière dans la presse sportive au sein du groupe Actufoot, pour *les Cahiers du football*, *l'Équipe Mag*, *France Football*, etc. Il participe également à des titres plus généralistes (*Nice Matin*), économiques (journaux du groupe ForumEco) ou satiriques (*Vigousse* (Suisse), *Bakchich hebdo*). Il intervient aussi sur *l'Équipe TV*. Faro a aussi à son actif de nombreuses bandes-dessinées tant comme auteur que comme dessinateur et coloriste. Il est l'auteur, avec Marie-Ève Malouines de la BD *Moi président* relatant les coulisses de la vie quotidienne du président François Hollande, à l'Élysée. Il a récemment été à l'origine de l'ouvrage « *DÉGAGE* ».

Khalil Abu Arafeh



Né en 1957 à Jérusalem, **Khalil Abu-Arafeh** est un dessinateur de presse palestinien qui milite en faveur de la résistance passive.

Il a étudié l'architecture à l'Université de Kiev en Ukraine et poursuit actuellement une double carrière d'architecte et de dessinateur. Ses dessins sont notamment publiés dans le quotidien *Al Quds* (basé à Jérusalem Est) depuis 1994.

Khalil est également écrivain et illustrateur de livres pour enfants. Il est par ailleurs le premier rédacteur en chef de la version palestinienne de l'émission de télévision pour enfants « *Sesame Street* ». En 1996, Khalil reçoit le prix Ghassan Kanafani qui récompense l'excellence de son travail.

Son activisme politique l'a conduit à déplaire à la fois au Hamas palestinien et au régime israélien. Entre 1986 et 1992, il a ainsi passé quatorze mois en prison en Israël.

Kichka



Né en Belgique en 1954, Michel **Kichka** est l'un des représentants les plus connus de la caricature israélienne.

Il abandonne ses études d'architecture en Belgique pour s'installer en Israël, où il étudie le graphisme de 1974 à 1978. Depuis, il travaille comme illustrateur, bédéiste et cartooniste. Il collabore comme dessinateur éditorialiste à des chaînes de TV israéliennes (Channel 2, Channel 1, i24 news) et françaises (TV5 Monde) et dessine régulièrement pour *Courrier International* et pour *Regards* (Belgique). Il enseigne également aux Beaux-Arts de Jérusalem depuis 1982.

Ancien président de l'Association des Cartoonistes Israéliens et conseiller scientifique du Musée israélien de la BD et de la caricature (qui vient de lui consacrer une rétrospective), il a reçu en 2008 le prix israélien Dosh Cartoonist Award et été fait Chevalier des Arts et des Lettres par le Ministère de la Culture français en 2011.

Il a publié *Deuxième Génération – Ce que je n'ai pas dit à mon père* (Dargaud), une BD sur ses relations avec son père, rescapé des camps.

Suggestions de réponses

Pages 4 à 6

1 : Dessins de FARO et de KHALIL ABU ARAFEH

2 : Dessins de FALCO et de KICHKA

Page 4 - dessin de Falco

Combien y a-t-il d'États membres de l'Union européenne aujourd'hui ?

En 2017, l'Union européenne compte 28 États membres.

À ton avis, pourquoi le dessinateur a choisi l'image du tandem pour parler de l'Union européenne ?

Le dessinateur Falco peut avoir choisi l'image du tandem car elle représente la nécessaire entente entre les différents États membres de l'Union européenne pour « avancer de concert dans la même direction ». En effet, l'utilisation de ce vélo d'un type particulier nécessite une grande coordination de chacune des personnes qui pédalent afin d'amener le véhicule à se déplacer. Aujourd'hui, l'Union européenne compte 28 États membres, et ce nombre n'a cessé d'augmenter depuis sa création en 1957. La conduite du « tandem » européen est rendue plus complexe en raison du nombre croissant de « cyclistes » (les États membres).



Les droits sont-ils les mêmes dans tous les pays ?

BIEN QUE les droits humains soient universels, les États ne reconnaissent pas tous les mêmes droits aux personnes. La protection des droits est différente suivant le lieu de résidence des personnes. Ceci traduit le fait que le droit est le reflet de la société, qu'il dépend du contexte social et politique de chaque État.

En France, bien qu'encadrée, la liberté d'expression est garantie par la Constitution. Dans d'autres pays, les journaux sont censurés, les journalistes et dessinateurs ne sont pas libres d'écrire ou de dessiner, voire sont emprisonnés ou tués pour avoir diffusé leurs opinions. « Fantassins de la démocratie », les dessinateurs et les dessinatrices de presse sont en première ligne pour déranger toute forme de pouvoir autoritaire.

Dans de nombreux pays, la liberté d'expression n'est pas garantie pour les citoyen·nes, journalistes et les dessinateurs et dessinatrices de presse. Depuis les Pays-Bas, le dessinateur Joep Bertrams représente le Président turc Recep Tayyip Erdogan en grand censeur.

« Si la liberté d'expression se limite aux idées qui nous conviennent, ce n'est pas la liberté d'expression. »

NOAM CHOMSKY, LINGUISTE AMÉRICAIN (1923 -)



Bertrams (Pays-Bas)

En 2014, la dessinatrice vénézuélienne Rayma a été licenciée du journal *El Universal* dans lequel elle travaillait depuis 19 ans pour avoir publié un dessin critiquant la politique du gouvernement. Son dessin dénonce la censure et les menaces répétées du pouvoir à l'encontre des journalistes au Venezuela. Depuis, elle a dû quitter son pays et vit actuellement aux États-Unis.

La liberté de chaque citoyen·ne de s'informer et sa jumelle, la liberté de s'exprimer, sont fondamentales pour garantir le bon fonctionnement d'une démocratie.



Côté (Canada)



Belkhamsa (Tunisie)



Rayma (Vénézuéla)

Cartooning for Peace et le Défenseur des droits

Le Défenseur des droits a souhaité donner au projet Educadroit l'objectif de sensibiliser les jeunes au Droit et à leurs droits. Ce projet a pour objet de favoriser l'apprentissage de la contradiction et de l'analyse critique dans le respect des principes démocratiques. Parce que l'élaboration des règles juridiques implique, dans un État démocratique, un échange public d'opinions et d'arguments entre des citoyens égaux, il est fondamental de développer l'aptitude des jeunes à une confrontation pacifique des points de vue et à l'expression de leurs avis et opinions.

Née en 2006 au siège de l'organisation des Nations Unies, l'association Cartooning for Peace est présidée par le dessinateur du journal Le Monde, Plantu et placée sous le haut patronage de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan. Aujourd'hui, Cartooning for Peace réunit à travers le monde 162 dessinateurs et dessinatrices de 55 pays.

Le Défenseur a travaillé à la réalisation du projet en partenariat avec Cartooning for Peace, réseau international de dessinateurs de presse qui combattent avec humour pour le respect des droits et des libertés dans le monde.

Par sa faculté à transcender les langues et les cultures, le dessin de presse apparaît comme un formidable outil pédagogique, capable de faire naître le dialogue interculturel et de nourrir le débat autour de notions fondamentales telles que la liberté de pensée, la liberté d'expression, la paix ou encore la tolérance.

Afin de favoriser la réflexion autour des valeurs humanistes auxquelles elle est profondément attachée, Cartooning for Peace promeut la multiplicité des points de vues à travers toutes ses missions. L'association utilise la valeur pédagogique du dessin de presse pour dénoncer les intolérances et sensibiliser, par le sourire, aux grands problèmes de société.

Dix kits pédagogiques ont été développés dans le cadre du projet Educadroit et se composent d'un panneau d'exposition et de livrets d'accompagnement à destination des professionnel·le·s de l'éducation. Ils abordent les thématiques suivantes :

- Le droit, c'est quoi ?
- Qui crée le droit ?
- Tous égaux devant la loi ?
- Qui protège le droit et les droits ?
- Les sanctions sont-elles les mêmes pour tous ?
- Moins de 18 ans, quels droits ?
- Est-ce que les droits s'appliquent tout le temps ?
- Le droit international et le droit européen, c'est quoi ?
- Les droits sont-ils les mêmes dans tous les pays ?
- Défendre nos droits, changer la loi !
- Monde numérique : quels droits ?



Livret 9

Les droits sont-ils les mêmes dans tous les pays ?



educadroit.fr

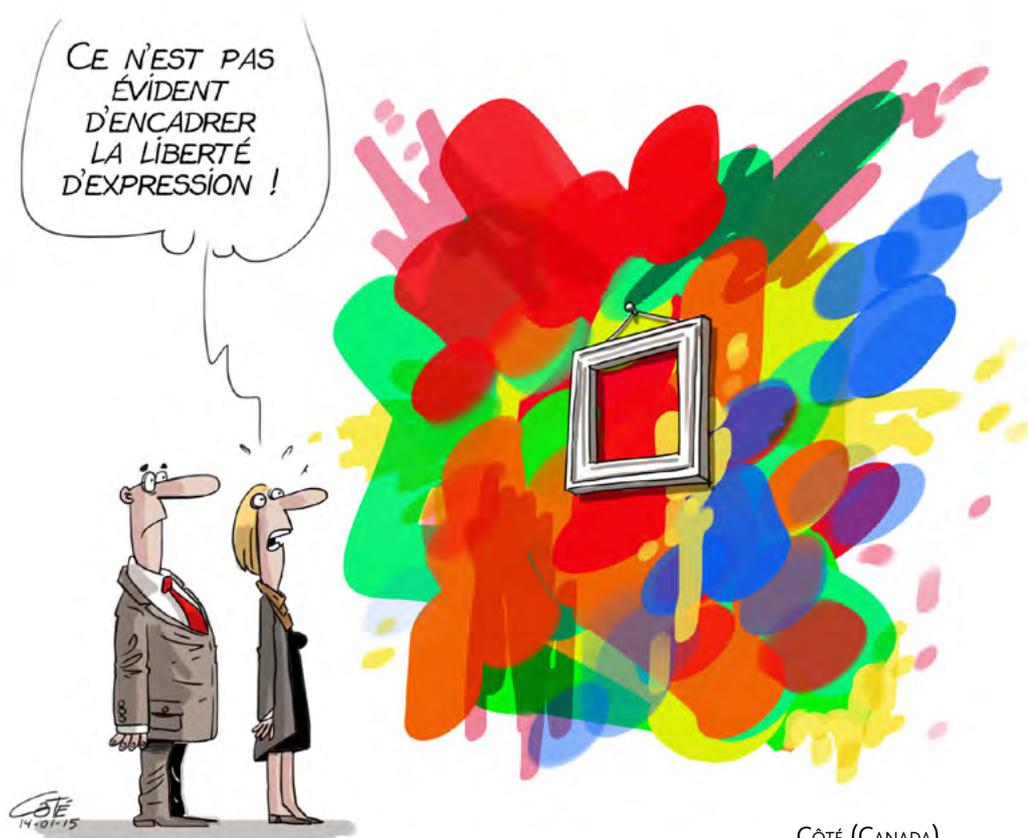


www.cartooningforpeace.org



www.defenseurdesdroits.fr

Le regard des dessinateurs de presse : Les droits sont-ils les mêmes dans tous les pays ?



LE SAIS-TU ?

L'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789) pose le principe de la liberté d'expression, mais aussi ses limites :

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement sauf à répondre à l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi »

C'est la loi, parce qu'elle est l'expression de la volonté générale des citoyen·ne·s, qui pose les limites à la liberté d'expression : la diffamation, l'incitation à la haine, les propos injurieux, etc. Ces limites ne sont pas les mêmes dans tous les pays. Aux États-Unis par exemple, l'article premier de la Constitution garantit une liberté d'expression mais la loi a défini certaines limites qui sont l'obscénité, la diffamation, l'incitation à l'émeute, le harcèlement, les communications secrètes, les secrets commerciaux, les documents classifiés, le droit d'auteur et enfin les brevets.

Dans les pays les moins démocratiques, les limites à la liberté d'expression sont fixées autoritairement par le chef de l'État.

En plus des limites posées par la loi, il existe d'autres contraintes qui pèsent sur la liberté d'expression des journalistes, dessinateurs et dessinatrices de presse. C'est le cas de la censure économique, qui fait peser sur le dessinateur de presse la menace d'un licen-

ciement et donc de la perte de son revenu. Ainsi, le dessinateur ou la dessinatrice peut s'auto-censurer ou bien accepter que son journal le ou la censure afin d'éviter le conflit.



BELKHAMSA(TUNISIE)

Qu'est-ce qui entrave la bouche du journaliste sur le dessin de Belkhamza ?

À ton avis, à quel type de censure ce dessin fait-il référence ? Explique ta réponse.

Enfin, il existe des pays dans lesquels la liberté d'expression n'est pas assurée, et où le pouvoir politique

porte de graves atteintes à la liberté de la presse et aux droits des dessinateurs en particulier.



BERTRAMS (PAYS-BAS)

Qui est le personnage qui tient un journal ouvert devant lui ? Aide-toi du symbole apparaissant sur sa cravate pour proposer une réponse si tu ne le reconnais pas.

Selon toi, la liberté de la presse semble-t-elle assurée en Turquie d'après ce que tu peux voir sur ce dessin de Joep Bertrams ? Pourquoi ?

LE SAIS-TU ?

Lundi 31 octobre 2016, une dizaine de collaborateurs du principal journal d'opposition turc Cumhuriyet ont été arrêtés par la police, après que leurs maisons ont été fouillées. On compte parmi ces personnes le rédacteur en chef Murat Sabuncu, l'avocat du journal et le dessinateur Musa Kart.

Mardi 1er novembre 2016, plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées en signe de protestation près du siège du quotidien d'opposition Cumhuriyet, devenu l'un des derniers symboles de la liberté de la presse en Turquie.

Ces arrestations surviennent dans un contexte de plus en plus tendu en Turquie, alors que l'étau autour de la liberté d'expression se resserre. Plus de 700 journalistes ont vu leurs cartes de presse révoquées depuis juillet. Plusieurs agences de presse, journaux et magazines ont été fermés.



RAYMA(VÉNÉZUELA)

Pourquoi ce dessin fait-il référence au parcours de la dessinatrice vénézuélienne Rayma Suprani ? Regarde sa biographie à la page 9 afin de proposer une réponse.

Connais-tu d'autres pays où la liberté d'exprimer et de diffuser ses opinions n'est pas assurée ? Donne quelques exemples.

Biographies des dessinateurs

Joep Bertrams



Joep Bertrams (né en 1946) est un dessinateur de presse néerlandais. Après avoir été dessinateur pendant une vingtaine d'années pour le quotidien amsterdamien *Het Parool*, il rejoint, en 2011, l'hebdomadaire néerlandais *De Groene Amsterdammer*.

En parallèle, ses dessins ont été publiés dans plusieurs journaux à l'international.

Joep Bertrams réalise également des animations de dessins de presse pour l'émission de TV néerlandaise « Nieuwsuur ».

Chedly Belkhamza



Chedly Belkhamza est un dessinateur de presse tunisien qui a suivi un enseignement artistique à l'école des Beaux- arts de Tunis – ITAAUT.

Ses expériences sont diverses : cinéma, télévision et édition.

Il a occupé divers postes de responsabilité dans les domaines de l'édition et de la publicité

Chedly Belkhamza a déjà réalisé plusieurs expositions de groupe et personnelles dans les galeries de la capitale ainsi que dans plusieurs maisons de cultures à travers la république tunisienne et à l'étranger (peintures, dessins, collages, caricatures etc...)

Il réalise des dessins pour des supports variés sur des thématiques aussi différentes que l'enfance, les femmes, la sécurité, l'économie, la sante ou encore l'environnement.

Il a reçu de nombreux prix, dont le 1^{er} Prix de la Caricature décerné par l'Association des Journalistes Tunisiens en 1983 et plus récemment le Prix de la ligue Tunisienne de la citoyenneté (2015).

Côté



Né à Québec en 1955, le scénariste et dessinateur canadien André-Philippe **Côté** s'est fait connaître par la bande dessinée.

Après s'être intéressé à la science-fiction et à la recherche graphique, il publie, dans les années 1990, six albums de son héros philosophe *Baptiste le clochard*, ainsi que deux albums d'avant-garde, *Castello* et *Victor et Rivière*. Courant des années 2000 paraissent également trois albums mettant en scène son personnage du docteur Smog, psy loufoque et attachant.

Côté a longtemps été illustrateur pour la revue d'humour *Safarir* et le quotidien de la Ville de Québec *Le Soleil*, où il officie également depuis 1997 comme caricaturiste éditorialiste. Un recueil annuel de ses meilleures caricatures (*De tous les Côté*, Ed. La Presse) paraît chaque année depuis cette date et trois grandes expositions lui ont été consacrées.

Ses caricatures sont par ailleurs souvent reproduites dans *Courrier International* et *Le Monde*.

Rayma



Rayma Suprani est une dessinatrice de presse vénézuélienne, née à Caracas. Elle a obtenu son diplôme en journalisme à l'Université Centrale de Venezuela et a travaillé pour différents journaux dont le *Diario Economía Hoy* et le *Diario de Caracas*.

Pendant 19 ans, elle a été la caricaturiste attitrée du journal *El Universal*, mais en septembre 2014, elle en a été licenciée en raison d'un dessin qui reprenait la signature du président Hugo Chávez et qui critiquait le système de santé de son pays.

Rayma a reçu le prix de la Société Interaméricaine de la Presse en 2005 et le prix Pedro Leon Zapata en 2000 et 2009. Ses dessins qui chroniquent quotidiennement l'actualité vénézuélienne lui ont valu de nombreuses menaces.

Rayma est par ailleurs l'une des actrices du film *Caricaturistes – Fantassins de la démocratie*, réalisé par Stéphanie Valloatto. En 2015, elle donne des conférences sur la défense des droits de l'homme pour l'organisation Freedom House à Washington DC et pour Oslo Freedom Forum en Norvège.

Suggestions de réponses

Pages 5 - dessin de Belkhamsa

Qu'est-ce qui entrave la bouche du dessinateur sur le dessin de Belkhamsa ?

Sur le dessin de Belkhamsa, le journaliste ne peut pas s'exprimer en raison du code barre qui entrave sa bouche.

À quel type de censure le dessin fait-il référence ? Explique ta réponse.

Le dessin fait référence à la censure économique qui pèse sur les journalistes et les dessinateurs. Les journaux sont financés en partie par les publicités qu'ils présentent. Si un dessin déplait ou critique une grande marque, celle-ci peut décider de stopper son partenariat avec le journal et mettre en péril les finances du magazine.

Page 6 - dessin de Joep Bertrams

Qui est le personnage qui tient un journal ouvert devant lui ? Aide-toi du symbole apparaissant sur sa cravate pour proposer une réponse si tu ne le reconnais pas.

Le personnage représenté est le président turc Recep Tayyip Erdogan, reconnaissable également au drapeau de la Turquie reproduit sur sa cravate.

Selon toi, la liberté de la presse semble-t-elle assurée en Turquie d'après ce que tu peux voir sur ce dessin de Joep Bertrams ? Pourquoi ?

En le représentant en train de lire un journal complètement découpé par la censure, Joep Bertrams indique aux lecteurs que le Président Erdogan ne respecte pas la liberté d'expression et la liberté de la presse, en faisant pression sur certains médias dans son pays, en interdisant certaines publications, en révoquant des cartes de presse.

Page 7 - dessin de Rayma

Pourquoi ce dessin fait-il référence au parcours de la dessinatrice vénézuélienne Rayma Suprani ? Regarde sa biographie à la page 9 afin de proposer une réponse.

Rayma a été victime de la censure politique et économique car en septembre 2014, elle en a été licenciée du journal *El Universal* dans lequel elle dessinait depuis 19 ans. La raison est un dessin qu'elle avait réalisé, qui reprenait la signature de Hugo Chávez, Président du Venezuela de 1999 à 2013, et qui critiquait le système de santé de son pays. Elle vit actuellement aux États-Unis car elle a dû quitter le Venezuela.

Connais-tu d'autres pays où la liberté d'exprimer et de diffuser ses opinions n'est pas assurée ? Donne quelques exemples.

Il existe d'autres pays régulièrement pointés du doigt car ils ne respectent pas la liberté de s'informer et sa jumelle, la liberté d'expression. L'organisation Reporters Sans Frontières (RSF) publie chaque année un classement mondial des pays en fonction du respect de la liberté de la presse. Le classement 2017 est en ligne à l'adresse : <https://rsf.org/fr/classement>.



Défendre nos droits, changer la loi !

« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant. »

SIMONE DE BEAUVOIR, ÉCRIVAINNE FRANÇAISE (1908 – 1984)



Jih0 (France)



Kroll (Belgique)

EN DÉMOCRATIE, le peuple peut faire pression sur les pouvoirs publics afin de susciter la modification d'une règle de droit créant une situation qu'il estime inégalitaire.

Le droit évolue dans le temps, et l'exemple des droits des femmes en France est sur ce point particulièrement éclairant. En 1804, le Code Napoléon impose aux femmes le statut de « mineures » : considérées comme incapables de prendre des décisions les concernant, elles dépendent de leur père ou de leur mari. Jusqu'en 1944, elles ne pouvaient pas voter ! Les femmes doivent attendre 1965 pour obtenir le droit de travailler sans l'autorisation de leur mari.

Les inégalités entre les hommes et les femmes n'ont pas toutes été abolies. Aujourd'hui, les femmes touchent un salaire en moyenne 20% inférieur à celui des hommes, alors même qu'elles suivent plus d'études supérieures qu'eux. Les femmes occupent moins souvent des postes à responsabilité dans les entreprises, et sont moins représentées dans la vie politique et publique.

Les inégalités entre les femmes et les hommes existent dans tous les pays du monde. Elles sont beaucoup plus marquées dans certains pays.

Les personnes mineures, elles-mêmes, peuvent participer à la vie de la société et faire évoluer le droit en adhérant à une association, en prenant part aux activités de son établissement scolaire ou aux actions d'un parti politique ou d'un syndicat. Et bien sûr, dès 18 ans, on peut faire entendre sa voix en exerçant son droit de vote !



Beannez (France)



Plantu (France)

Cartooning for Peace et le Défenseur des droits

Le Défenseur des droits a souhaité donner au projet Educadroit l'objectif de sensibiliser les jeunes au Droit et à leurs droits. Ce projet a pour objet de favoriser l'apprentissage de la contradiction et de l'analyse critique dans le respect des principes démocratiques. Parce que l'élaboration des règles juridiques implique, dans un État démocratique, un échange public d'opinions et d'arguments entre des citoyens égaux, il est fondamental de développer l'aptitude des jeunes à une confrontation pacifique des points de vue et à l'expression de leurs avis et opinions.

Née en 2006 au siège de l'organisation des Nations Unies, l'association Cartooning for Peace est présidée par le dessinateur du journal Le Monde, Plantu et placée sous le haut patronage de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan. Aujourd'hui, Cartooning for Peace réunit à travers le monde 162 dessinateurs et dessinatrices de 55 pays.

Le Défenseur a travaillé à la réalisation du projet en partenariat avec Cartooning for Peace, réseau international de dessinateurs de presse qui combattent avec humour pour le respect des droits et des libertés dans le monde.

Par sa faculté à transcender les langues et les cultures, le dessin de presse apparaît comme un formidable outil pédagogique, capable de faire naître le dialogue interculturel et de nourrir le débat autour de notions fondamentales telles que la liberté de pensée, la liberté d'expression, la paix ou encore la tolérance.

Afin de favoriser la réflexion autour des valeurs humanistes auxquelles elle est profondément attachée, Cartooning for Peace promeut la multiplicité des points de vues à travers toutes ses missions. L'association utilise la valeur pédagogique du dessin de presse pour dénoncer les intolérances et sensibiliser, par le sourire, aux grands problèmes de société.

Dix kits pédagogiques ont été développés dans le cadre du projet Educadroit et se composent d'un panneau d'exposition et de livrets d'accompagnement à destination des professionnel-le-s de l'éducation. Ils abordent les thématiques suivantes :

- Le droit, c'est quoi ?
- Qui crée le droit ?
- Tous égaux devant la loi ?
- Qui protège le droit et les droits ?
- Les sanctions sont-elles les mêmes pour tous ?
- Moins de 18 ans, quels droits ?
- Est-ce que les droits s'appliquent tout le temps ?
- Le droit international et le droit européen, c'est quoi ?
- Les droits sont-ils les mêmes dans tous les pays ?
- Défendre nos droits, changer la loi !
- Monde numérique : quels droits ?



Livret 10

Défendre nos droits, changer la loi !



educadroit.fr



www.cartooningforpeace.org



www.defenseurdesdroits.fr

Le regard des dessinateurs de presse : Défendre nos droits, changer la loi !

La reconnaissance des droits des femmes en France et dans le monde est le résultat d'un long combat contre les inégalités sociales et économiques entre les sexes que créaient certaines lois et certaines traditions ancestrales.

Le rapport du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (HCDH) publié le 13 juin 2016, estime que dans le monde, les femmes seraient plus de 30% à subir des violences physiques, sexuelles ou morales. Contrairement à certaines idées reçues, les inégalités entre les femmes et les hommes ne se matérialisent pas uniquement dans les pays les moins industrialisés. On les retrouve à des degrés divers dans tous les pays du monde.





JiHO (FRANCE)

Décris le dessin et sa composition (opposition entre deux groupes).

Quel procédé humoristique est utilisé par Jihô dans ce dessin ? Que met-il en valeur ?

En France, il existe des écarts de salaire d'environ 20% entre les femmes et les hommes.

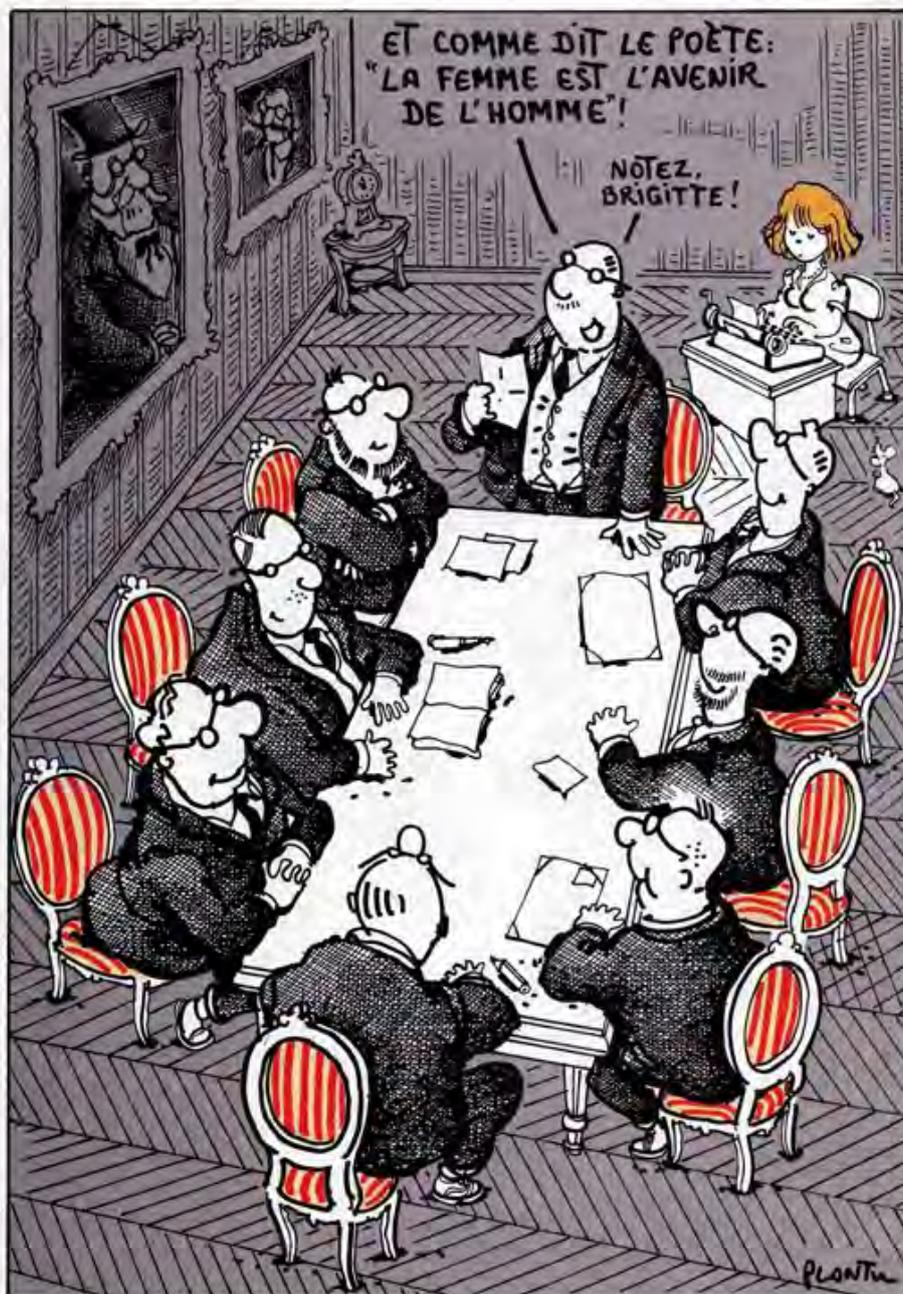


KROLL (BELGIQUE)

Qu'est ce qui empêche la femme d'accéder au siège en haut de l'estrade ? Qu'est ce que ce siège représente ?

Quelle figure de style utilise le dessinateur ? Que met-elle en valeur ?

8 mars : Journée de la femme.



PLANTU

Choisis un dessin du panneau et associe-le au dessin de Plantu. Explique ton choix.

Biographies des dessinateurs

Beaunez



Dessinatrice de presse indépendante, **Catherine Beaunez** a collaboré à 80 journaux dont *Le Monde*, *Dagens Nyheter*, *le Nouvel Observateur*, *Le Point*, *Marianne* et *Causette*. Elle est aussi l'auteure de 5 albums d'humour traduits en plusieurs langues. Souvent censurée pour sa vision crue et féministe des rapports femmes-hommes, elle revendique sa place de femme critique dans un pays latin et conservateur, la France.

Jiho



Jiho se présente lui-même comme « dessinateur depuis le siècle dernier ». Il a travaillé pour *Siné Hebdo* et publie régulièrement pour plusieurs publications comme *CQFD*, *L'Echos des Savanes*, *Que choisir*, *60 millions de consommateurs*, *Micro Hebdo*, *Phosphore*, *Lien social*, *Marianne* et *Le Progrès Social*. Il a également publié de nombreux albums.

Kroll



Pierre Kroll est né en 1958 au Congo. Architecte et licencié en Sciences de l'environnement, il devient dessinateur indépendant dès 1985.

Depuis, on retrouve ses dessins dans d'innombrables périodiques et publications. Il est aujourd'hui le dessinateur attitré du quotidien belge *Le Soir* et de l'hebdomadaire *Ciné-Télé-Revue*, chroniqueur télé, il commente l'actualité tous les dimanches midi sur la RTBF et y dessine en direct dans *Mise au Point*, le débat politique hebdomadaire.

Il est aussi chroniqueur en radio dans une émission satirique chaque samedi matin sur *La Première*.

Il a reçu le Prix de l'humour vache en France en 1986 et le premier prix du Press Cartoon of Belgium en 2006, 2009 et 2012.

Il est par ailleurs l'auteur de plus d'une vingtaine de recueils aux éditions Renaissance du Livre.

Plantu



Plantu publie son premier dessin dans *Le Monde* en octobre 1972, sur la guerre du Vietnam. Il en illustre quotidiennement la une à partir de 1985. De 1980 à 1986, il collabore avec le journal *Phosphore* et publie dès 1991, une page hebdomadaire dans *L'Express*.

La même année, il obtient le « Prix du document rare » au Festival du Scoop d'Angers, pour avoir fait apposer sur le même dessin les signatures de Yasser Arafat et Shimon Peres, un an avant les Accords d'Oslo.

En 2006, Plantu et le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan (prix Nobel de la Paix en 2001) organisent à New York un colloque qui sera à l'origine de *Cartooning for Peace*, réseau qui, par sa Fondation à Genève et son association à Paris, défend la liberté d'expression des dessinateurs de presse dans le monde entier et qui regroupe à ce jour, 162 dessinateurs.

Il a publié plus de 60 recueils de ses dessins (*Le Monde éditions, Le Seuil*).

Suggestions de réponses

Pages 5 - dessin de Jiho

Décris le dessin et sa composition (opposition entre deux groupes).

Jiho a représenté deux groupes composés chacun d'un homme et d'une femme. À gauche, un groupe qui renvoie à des « européens » ou des occidentaux (peau claire, homme vêtu d'une chemise et d'une cravate, femme en jean...). En face d'eux se trouvent un homme en habit traditionnel oriental et sa femme dont le vêtement recouvre l'intégralité de son corps.

Quel procédé humoristique est utilisé par Jiho dans ce dessin ? Que met-il en valeur ?

Alors que l'homme occidental se sert de sa femme comme d'une chaise, il s'adresse, condescendant à l'autre homme, médusé : « Franchement, vous n'avez pas honte ? ». Le décalage entre son comportement et ses paroles entraîne un paradoxe qui amène le lecteur à sourire. Face à la supériorité que l'homme occidental pense posséder quant au traitement des femmes dans son pays, Jiho pointe l'absence d'égalité entre les femmes et les hommes en France. Celle-ci est peut-être moins visible que dans certains pays où les femmes doivent se voiler intégralement mais le jugement hâtif de cet homme face à une autre culture le rend ridicule. Le dessinateur Jiho souhaite insister sur l'existence d'inégalités entre les femmes et les hommes, à divers degrés, dans tous les pays du monde.

Page 6 - dessin de Kroll

Qu'est ce qui empêche la femme d'accéder au siège en haut de l'estrade ? Qu'est ce que ce siège représente ?

Sur ce dessin, la femme n'arrive pas à se hisser en haut de l'estrade et atteindre le siège car elle est ralentie par l'énorme dossier et les casseroles qu'elle porte dans ses bras. Elle est aussi attentive à ses enfants qui pleurent et se trouvent en bas de l'échelle, ce qui la fait hésiter à gravir les échelons. Ce siège représente un poste à responsabilité ou une « place enviable » dans le monde du travail.

Quelle figure de style utilise le dessinateur ? Que met-elle en valeur ?

Le dessinateur utilise une comparaison pour mettre en regard l'évolution de carrière des femmes et des hommes, en pointant les difficultés plus importantes que peuvent rencontrer les femmes dans leur vie professionnelle pour l'accès à des postes à responsabilité.



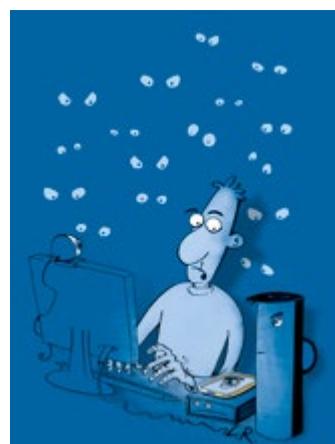
Monde numérique : quels droits ?



Chappatte (Suisse)

« Lorsque vous dites « le droit à la vie privée ne me préoccupe pas, parce que je n'ai rien à cacher », cela ne fait aucune différence avec le fait de dire « Je me moque du droit à la liberté d'expression parce que je n'ai rien à dire » [...] »

EDWARD SNOWDEN – Ancien informaticien des services secrets américains et lanceur d'alerte. Il est connu pour avoir révélé les pratiques de surveillance de masse et l'utilisation illégale des données personnelles de millions de citoyens à travers le monde. Il est actuellement réfugié en Russie.



Lars Refn (Danemark)

LE NUMÉRIQUE est présent partout dans notre quotidien. C'est un nouvel espace de libertés et d'échanges que le droit doit protéger. La sécurité des informations que nous partageons, volontairement ou non, sur nos téléphones ou nos ordinateurs est garantie par le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Entré en vigueur le 25 mai 2018 dans les États européens, il est intégré en France dans la Loi Informatique et Libertés.



Kristian (France)

S'il est un facteur de progrès, Internet est aussi souvent un espace où les droits peuvent être en danger. On parle de cyber-harcèlement quand le harcèlement se produit ou se poursuit sur Internet ou sur les réseaux sociaux : insultes, commentaires malveillants, photos ou vidéos diffusées sans l'accord de la personne concernée. Face au cyber-harcèlement, la victime se replie sur elle-même, perd confiance et peut chercher à porter atteinte à sa vie ou à celle des autres. Comme le harcèlement, il est puni par la loi : c'est un délit. Il faut donc s'en protéger et le dénoncer si on en est victime ou témoin.



Hani Abbas
(Syrie - Palestine)

Cartooning for Peace et le Défenseur des droits

Le Défenseur des droits a souhaité donner au projet Educadroit l'objectif de sensibiliser les jeunes au Droit et à leurs droits. Ce projet a pour objet de favoriser l'apprentissage de la contradiction et de l'analyse critique dans le respect des principes démocratiques. Parce que l'élaboration des règles juridiques implique, dans un État démocratique, un échange public d'opinions et d'arguments entre des citoyens égaux, il est fondamental de développer l'aptitude des jeunes à une confrontation pacifique des points de vue et à l'expression de leurs avis et opinions.

Née en 2006 au siège de l'organisation des Nations Unies, l'association Cartooning for Peace est présidée par le dessinateur du journal Le Monde, Plantu et placée sous le haut patronage de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan. Aujourd'hui, Cartooning for Peace réunit à travers le monde 162 dessinateurs et dessinatrices de 55 pays.

Le Défenseur a travaillé à la réalisation du projet en partenariat avec Cartooning for Peace, réseau international de dessinateurs de presse qui combattent avec humour pour le respect des droits et des libertés dans le monde.

Par sa faculté à transcender les langues et les cultures, le dessin de presse apparaît comme un formidable outil pédagogique, capable de faire naître le dialogue interculturel et de nourrir le débat autour de notions fondamentales telles que la liberté de pensée, la liberté d'expression, la paix ou encore la tolérance.

Afin de favoriser la réflexion autour des valeurs humanistes auxquelles elle est profondément attachée, Cartooning for Peace promeut la multiplicité des points de vues à travers toutes ses missions. L'association utilise la valeur pédagogique du dessin de presse pour dénoncer les intolérances et sensibiliser, par le sourire, aux grands problèmes de société.

Dix kits pédagogiques ont été développés dans le cadre du projet Educadroit et se composent d'un panneau d'exposition et de livrets d'accompagnement à destination des professionnel·le·s de l'éducation. Ils abordent les thématiques suivantes :

- Le droit, c'est quoi ?
- Qui crée le droit ?
- Tous égaux devant la loi ?
- Qui protège le droit et les droits ?
- Les sanctions sont-elles les mêmes pour tous ?
- Moins de 18 ans, quels droits ?
- Est-ce que les droits s'appliquent tout le temps ?
- Le droit international et le droit européen, c'est quoi ?
- Les droits sont-ils les mêmes dans tous les pays ?
- Défendre nos droits, changer la loi !
- Monde numérique : quels droits ?



Le regard des dessinateurs de presse : Monde numérique : quels droits ?

Le numérique est présent partout dans notre quotidien. C'est un nouvel espace de libertés et d'échanges que le droit doit protéger. La sécurité des informations que nous partageons, volontairement ou non, sur nos téléphones ou nos ordinateurs est garantie

par le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Entré en vigueur le 25 mai 2018 dans les États européens, il est intégré en France dans la Loi Informatique et Libertés.

Friends*



CHAPPATTE (SUISSE)

* Amis

Qui est le personnage de droite et que fait-il ?

À quoi le terme « Amis » fait-il référence ?

Pourquoi cette situation est-elle ironique ? Aide-toi des symboles présents sur le dessin.

Que dénonce le dessinateur ?

LE SAIS-TU ?

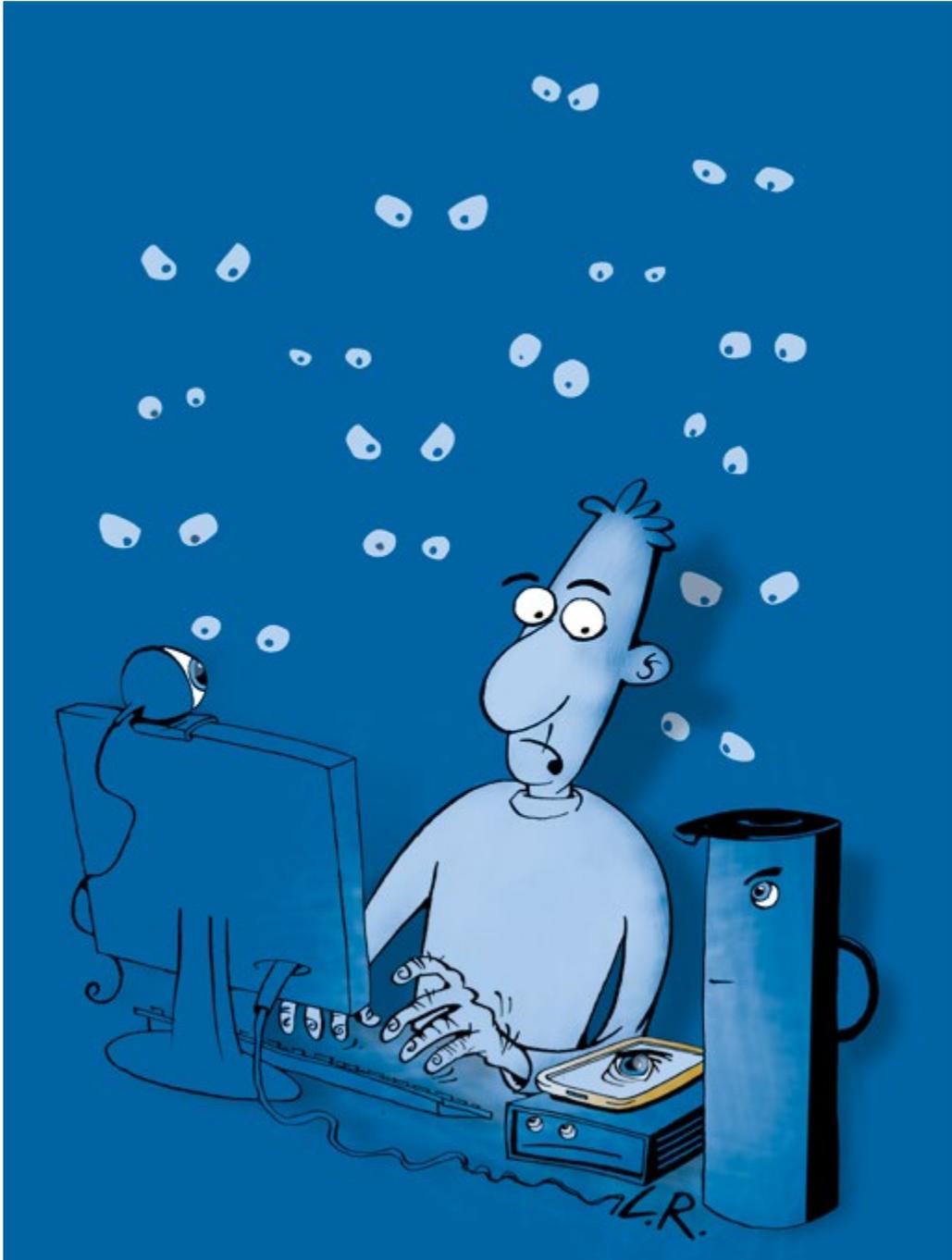
On appelle « traitement de données personnelles » la collecte et l'utilisation d'informations personnelles auxquelles nous donnons accès en ligne (nom, prénom, photo, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, mail, adresse IP, etc.).

De nombreuses fonctionnalités du web reposent sur ce traitement (sites, boîtes mails, comptes, réseaux sociaux, etc.). Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) vient encadrer l'utilisation des données et protéger les citoyens à ce sujet.

En tant qu'utilisateurs et utilisatrices, nous pouvons décider des informations que l'on rend accessibles et nous sommes informés de l'utilisation de nos données et de nos droits. Grâce à la Loi Informatique et Libertés, nous disposons en effet de plusieurs droits :

- Le droit à l'information
- Le droit d'accès
- Le droit d'opposition
- Le droit de rectification
- Le droit au déréférencement

Le RGPD a également introduit pour la première fois dans le droit européen des dispositions spécifiques pour la protection des données personnelles relatives aux mineurs. Le droit de rectification et le droit à l'oubli (qui recouvre les droits au déréférencement et à l'effacement) sont particulièrement importants car ils protègent les informations personnelles recueillies avant la majorité.



LARS REFN (DANEMARK)

Décris le personnage : où se trouve-t-il ? Que fait-il ? Quelle émotion ressent-il ?

Liste les objets qui l'entourent. De quel type d'appareils s'agit-il ?

D'après toi, pourquoi des yeux figurent sur ce dessin ? Que symbolisent-ils ?

Quel est le message de ce dessin ?

« Lorsque vous dites « le droit à la vie privée ne me préoccupe pas, parce que je n'ai rien à cacher », cela ne fait aucune différence avec le fait de dire « Je me moque du droit à la liberté d'expression parce que je n'ai rien à dire » [...]. »

EDWARD SNOWDEN



RIBER (SUÈDE)

Edward Snowden est un ancien informaticien des services secrets américains et lanceur d'alerte. Il est connu pour avoir révélé les pratiques de surveillance de masse et l'utilisation illégale des données personnelles de millions de citoyens à travers le monde. Il est actuellement réfugié en Russie.

DÉFINITIONS

Lanceur d'alerte : personne qui signale une situation qui pourrait constituer un danger pour une ou plusieurs personnes dans le domaine de l'environnement, de la santé, de la protection des informations personnelles, etc.

Surveillance de masse : espionnage massif des échanges et des activités d'une population par un État, une organisation, un individu.

Réfugié : personne qui quitte le pays où elle réside pour fuir un danger et trouver refuge dans un autre pays.

S'il est un facteur de progrès, Internet est aussi souvent un espace où les droits peuvent être en danger. On parle de cyber-harcèlement quand le harcèlement se produit ou se poursuit sur Internet ou sur

les réseaux sociaux : insultes, commentaires malveillants, photos ou vidéos diffusées sans l'accord de la personne concernée.



KRISTIAN (FRANCE)

* MSN (ou Windows Live Messenger) est un logiciel de messagerie instantanée, à l'image des applications Messenger ou Whatsapp. Il était très utilisé dans les années 1990-2000.

Quelle figure de style est utilisée dans ce dessin ?

Selon toi, à qui peuvent appartenir les bras menaçants qui sortent de l'écran ?

Quel problème le dessinateur soulève-t-il ici ?

Face au cyber-harcèlement, la victime se replie sur elle-même, perd confiance et peut chercher à porter atteinte à sa vie ou à celle des autres. Comme le

harcèlement, il est puni par la loi : c'est un délit. Il faut donc s'en protéger et le dénoncer si on en est victime ou témoin.



HANI ABBAS (SYRIE - PALESTINE)

Quel sentiment se dégage de ce dessin ?

Quel message le dessinateur veut-il faire passer ?

Biographies des dessinateurs

Kristian



Kristian est un dessinateur français. Son premier dessin est publié en 1982 par *le Dauphiné Libéré*. Depuis lors, il a collaboré ou collabore toujours avec une quarantaine de quotidiens ou magazines. Durant 14 ans, il a été dessinateur de France 3 Côte d'Azur et pendant six ans celui du Festival de Cannes. Des chars du Carnaval de Nice sont construits d'après ses dessins depuis 2001. De plus, il tient de nombreuses expositions personnelles à travers le monde, particulièrement au Japon où il est le dessinateur du plus important hebdomadaire du pays, le *Shukan-Shincho*. Il est le designer des 140 sculptures de l'Arche de Noé lors de la COP21. Kristian est nommé chevalier des Arts et Lettres en 2016.

Chappatte



Né en 1967 à Karachi, Pakistan, d'un père suisse et d'une mère libanaise, Patrick **Chappatte** est caricaturiste et bédéiste-reporter. Après des débuts dans la presse suisse, il s'installe quelques années à New York où il collabore au *New York Times* et *Newsweek*. Il vit et travaille entre Genève et Los Angeles.

Il signe chaque semaine des dessins à la Une du quotidien genevois *Le Temps*, dessine pour *The International New York Times*, *Neue Zürcher Zeitung* et contribue également à *Yahoo! France*. Ses dessins sont repris dans la presse internationale.

Chappatte réalise par ailleurs des reportages sous forme de bandes dessinées, notamment chez les rebelles de Côte d'Ivoire, à Gaza et dans les coulisses de l'Élysée.

En 2012, il devient le premier non-américain à recevoir le Prix Thomas Nast décerné par l'Overseas Press Club of America. Il a co-fondé avec Plantu la Fondation suisse Cartooning for Peace, qui décerne tous les deux ans un Prix international saluant le courage d'un dessinateur ou d'une dessinatrice.

Hani Abbas



Hani Abbas, dessinateur né dans le camp de réfugiés palestiniens de Yarmouk en Syrie en 1977, en a fait l'amère expérience. En postant un dessin sur Facebook en 2012, immortalisant la fleur symbole de la révolte syrienne, ce jeune professeur a été menacé par les services secrets syriens. Hani Abbas est alors contraint de se réfugier en Suisse où il continue de dénoncer les horreurs de la guerre avec un talent et un sens de l'humour décapant. En mai 2014, il reçoit le Prix International du Dessin de Presse des mains de Kofi Annan à Genève.

Lars Refn



Lars Refn est un dessinateur de presse danois. Né à Valby, dans la banlieue de Copenhague, il obtient en 1980 son diplôme à la Skolen for Brugskunst, l'École des Arts et de l'Artisanat de Copenhague. Adepte de la satire politique et caricaturiste prolifique, il mène une carrière de dessinateur de presse depuis 1980 et a travaillé pour un grand nombre de journaux, magazines et médias numériques, s'intéressant notamment aux rapports entre homme et technologies. Lars Refn est aussi le rédacteur en chef du site web satirique caricature.dk et fait partie de la rédaction du magazine satirique *SPOT*. De 2013 à 2019, il a été le président de *Danske Bladtegnere*, fédération danoise des dessinateurs de presse. Il travaille actuellement pour Zebra Pressebureau, une agence de presse basée à Copenhague.

Suggestions de réponses

Pages 2 et 3 - dessin de Chappatte

Qui est le personnage de droite et que fait-il ?

Dans ce dessin, le personnage de droite a le visage de Mark Zuckerberg, fondateur de Facebook. Il profite d'une accolade pour voler le portefeuille et le carnet d'adresses de la personne à gauche censée être son « amie », comme le suggèrent le titre et leur proximité.

À quoi le terme « Amis » fait-il référence ? Pourquoi cette situation est-elle ironique ? Aide-toi des symboles présents sur le dessin.

Le logo Facebook est présent sur la veste du personnage de droite. Sur Facebook, comme sur d'autres réseaux sociaux, la liste de personnes qui peuvent avoir accès à notre profil et nos publications font partie de notre liste d'« amis ». Il est également possible de voir le contenu d'un profil si celui-ci est paramétré en mode « public ». Les informations qui y sont partagées (photos, publications, commentaires, etc.) sont alors visibles et exploitables par n'importe qui. Le dessin est ironique car il a pour titre « Friends » (« Amis »). Les deux personnages semblent effectivement se prendre dans les bras, mais il s'agit en réalité d'un vol d'informations personnelles permis par cette proximité réelle, mais aussi virtuelle, en l'occurrence sur Facebook.

Que dénonce le dessinateur ?

Dans ce dessin, le dessinateur pointe du doigt le manque de sécurité et de vigilance en ligne. Il dénonce la confiance aveugle accordée aux réseaux sociaux et à leurs utilisateurs et utilisatrices concernant les informations que l'on partage sans se méfier. En effet, bien que l'utilisation de nos données personnelles soit encadrée, ces dernières ne sont pas pour autant protégées de tous dangers si l'on n'y prête pas attention.

Pages 4 et 5 - dessin de Lars Refn

Décris le personnage : où se trouve-t-il ? Que fait-il ?
Quelle émotion ressent-il ?

Le personnage semble être seul, chez lui ou à son bureau. Il s'apprête à consulter son ordinateur. Son expression laisse penser qu'il est surpris ou effrayé.

Liste les objets qui l'entourent. De quel type d'appareils s'agit-il ?

On peut voir du matériel informatique et plusieurs objets connectés : un ordinateur, un clavier et une souris, une box internet, un smartphone, une enceinte.

D'après toi, pourquoi des yeux figurent sur ces objets ?
Que symbolisent-ils ?

Les yeux entourent le personnage. Ils l'espionnent et l'observent. Les yeux représentent la récupération d'informations effective dès que l'on se connecte sur un ordinateur, qu'on utilise la webcam, ou encore lorsque la géolocalisation est activée sur un téléphone.

Quel est le message de ce dessin ?

Le fait que les yeux se trouvent à la fois autour du personnage et sur son matériel informatique (smartphone, accès Internet, webcam) renforce l'idée d'une surveillance permanente et généralisée. Ce dessin illustre l'intrusion dans l'intimité des individus, rendue possible par l'omniprésence du numérique dans nos vies.

Page 6 - dessin de Kristian

Quelle figure de style est utilisée dans ce dessin ?

Dans ce dessin, il y a un paradoxe entre la vision sereine des adultes au sujet de l'utilisation des messageries instantanées (« elle tchate tranquillement sur MSN... ») et la réalité du danger.

Selon toi, à qui peuvent appartenir les bras menaçants qui sortent de l'écran ?

Lorsqu'un enfant est en ligne, il peut être confronté à des menaces diverses, comme des personnes mal-intentionnées qui voudraient profiter de son insouciance (arnaques, virus, pédophiles, etc.), ou encore des camarades qui veulent le harceler (cyber-harcèlement).

Quel problème le dessinateur soulève-t-il ici ?

Le dessinateur dénonce la faible prise de conscience des dangers liés à l'exposition des enfants aux contenus et aux échanges sur Internet. En dessinant des parents peu inquiets, il incite à plus de présence pour accompagner les enfants dans leur utilisation du numérique.

Page 7 - dessin d'Hani Abbas

Quel sentiment se dégage de ce dessin ?

Un sentiment de solitude, d'isolement, de dépression ou encore d'addiction malade aux réseaux sociaux transparaît dans ce dessin.

Quel message veut-il faire passer ?

Le numérique et les réseaux sociaux (on voit notamment les logos de Facebook, WhatsApp, YouTube, Twitter, Instagram, Snapchat, LinkedIn) peuvent avoir des conséquences sur la vie sociale et le bien-être des utilisateurs. Ces derniers peuvent se sentir enfermés, étouffés, prisonniers des applications, ou de ce qui s'y déroule, comme du harcèlement.